

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمة الميتالية الشغبية

المرسية المرسية

إتفاقات دولية ، قوانين ، أوامبرومراسيم فوانين ، أوامبرومراسيم في الناقات مقررات ، مناشير ، إعلامات وبالاغات

1	ALG	erie	ETRANGER
	6 mois	l an	1 an
Edition originale	30 DA	50 DA	80 DA
Edition originale et sa traduction	70 DA	100 DA	150 DA (Frais d'expédition en sus)

DIRECTION ET REDACTION
Secrétariat Général du Gouvernement

Abonnements et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE
7, 9 et 13, Av. A. Benbarek - ALGER
Tél.: 66-18-15 à 17 — C.C.P. 3200-50 - ALGER

Edition originale, le numéro : 0,60 dinar. Edition originale et sa traduction, le numéro : 1,30 dinar — Numéro des années antérieures : 1,00 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamation. Changement d'adresse, ajouter 1,00 dinar. Tarif des insertions 15 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES (Traduction française)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

Décret nº 75-1 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre d'Etat, p. 59.

Décret nº 75-2 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre d'Eta.: chargé des transports, p. 61. Décret n° 75-3 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre des affaires étrangères, p. 64.

Décret nº 75-4 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de l'intérieur, p. 67.

Décret n° 75-5 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, p. 70.

- Décret n° 75-6 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de la justice, garde des sceaux, p. 74.
- Décret n° 75-7 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits cuverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre des enseignements primaire et secondaire, p. 76.
- Décret n° 75-8 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, p. 79.
- Décret n° 75-9 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de la santé publique, p. 81.
- Décret nº 75-10 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre des travaux publics et de la construction, p. 85.
- Décret n° 75-11 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de l'information et de la culture, p. 88.
- Décret nº 75-12 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de l'industrie et de l'énergie, p. 91.
- Décret n° 75-13 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses, p. 93.
- Décret n° 75-14 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre du tourisme, p. 95.

- Décret n° 75-15 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre du travail et des affaires sociales, p. 97.
- Décret n° 75-16 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance r° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre du commerce, p. 100.
- Décret n° 75-17 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre des finances, p. 102.
- Décret n° 75-18 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre des anciens moudjahidine, p. 104.
- Décret n° 75-19 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre des postes et télécommunications, p. 107.
- Décret n° 75-20 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de la jeunesse et des sports, p. 108.
- Décret n° 75-21 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de de finances pour 1975 au secrétaire d'Etat au plan, p. 111.
- Décret n° 75-22 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique, p. 113.
- Décret n° 75-23 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au budget annexe des irrigations, p. 115.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES FINANCES

Décret nº 75-1 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouveats, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre d'Etat.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordot nance nº 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10);

Décrète:

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'oi donnaire n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre d'Etat, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat sont chargés, chacun en se qui le concerne, de l'exécution du present décret qui sera publié au Journal officiel de la Republique algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts. au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre d'Etat

N° des CHAPITRES	LIBELLE.S	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
31-01	Personnel — Rémunérations d'activité	
	Ministère d'Etat — Rémunérations principales	119.500
31-02	Ministère d'Etat — Indemnités et allocations diverses	32.000
21-03	Ministère d'Etat. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	31.000
	Total de la lère partie	182.500
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Ministère d'Etat - Rentes d'accidents du travail	4.000
	Total de la 2ème partie	4.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Ministère d'Etat — Prestations familiales	6.000
33-02	Ministère d'Etat — Prestations facultatives	2.500
33-03	Ministère d'Etat — Sécurité sociale	5.000
	Total de la 3ème partie	13.500
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Ministère d'Etat — Remboursement de frais	105.000
34-02	Ministère d'Etat — Matériel et mobilier	30.500
34-03	Ministère d'Etat — Fournitures	29.000
34-04	Ministère d'Etat — Charges annexes	30.000
34-05	Ministère d'Etat. — Habillement	mémoire

		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-90	Ministère d'Etat — Parc automobile	61.000
34-92	Ministère d'Etat — Loyers	25.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	4.500
	Total de la 4ème partie	285.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments	25.000
	Total de la 5ème partie	25.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36 · 01	Subvention de fonctionnement au conseil national économique et social	2.740.000
3 6-02	(C.N.E.S.)	150.000
	Total de la 6ème partie	2.890.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Divers	100.000
0. 0.	Total de la 7ème partie	100.000
	Total du Titre III	3.500.000
	Total général pour le ministère d'Etat	3 .500.0 00

Décret n° 75-2 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre d'Etat chargé des transports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'or onnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10);

Décrète :

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre d'Etat chargé des transports, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat chargé des transports sont charges, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera u Journal officiel de la République algérienne démocratique et et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre d'Etat chargé des transports

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel. — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	2.600.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	166.500
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier — Salaires	100.500
	et accessoires de salaires	9 7.000
31-11	Services extérieurs des transports terrestres — Rémunérations princi-	
01.10	pales	2 .500.000
31-12	Services extérieurs des transports terrestres — Indemnités et allocations diverses	100.000
31-13	Services extérieurs des transports terrestres — Personnel vacataire	180.000
	et journalier — Salaires et accessoires de salaires	100.000
31-17	Vacations des experts et inspecteurs chargés des examens du permis	
	de conduire automobile	87 5.000
31-21	Services extérieurs de la marine marchande — Rémunérations principales	1 500 000
31-22	Services extérieurs de la marine marchande — Indemnités et allocations	1.500.000
31-22	diverses	200.000
31-23	Services extérieurs de la marine marchande— Personnel vacataire	
	et journalier — Salaires et accessoires de salaires	174.000
31-31	Services extérieurs de l'aviation civile — Remunerations principales	1.100,000
31-32	Services exterieurs de l'aviation civile — Indemnités et allocations	
	diverses	80.000
31-33	journalier — Salaires et accessoires de salaires	242.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé	
	de longue durée	7.000
31-92	Services extérieurs des transports terrestres — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	3,000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populai-	3.000
0109	res communales	mémoire
	Total pour la lère partie	9.824.500

Nº des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	46.000
32-11	Services extérieurs des transports terrestres — Rentes d'accidents du travail	54.000
	Total pour la 2ème partie	100.000
	Personnel en activité et en retraite Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	3 90. 000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	2.500
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	100.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	2.500
33-11	Services extérieurs des transports terrestres — Prestations familiales	210.000
33-12	Services extérieurs des transports terrestres — Prestations facultatives.	1.500
33-13	Services extérieurs des transports terrestres — Sécurité sociale	120.000
33-14	Services extérieurs des transports terrestres — Contributions aux œuvres sociales	2.500
33-96	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonds de retraite des agents des chemins de fer d'intérêt local et tramways	425.000
	Total pour la 3ème partie	1.254.000
	4ème parti e	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	285.000
34-02	Auministration centrale — Matériel et mobilier	120.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	320.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	235.000
34-05	Administration centrale — Habillement	8.000
34-11	Services extérieurs des transports terrestres — Remboursement de frais	100.000
34-12	Services extérieurs des transports terrestres — Matériel et mobilier .	250.000
34-13	Services extérieurs des transports terrestres — Fournitures	100.000
34-14	Services extérieurs des transports terrestres. — Charges annexes	65.000
34-15	Services extérieurs des transports terrestres. — Habillement	10.000
34-17	Services extérieurs des transports terrestres — Remboursement de frais aux experts et inspecteurs charges des examens du permide conduire automobile	orn ohn
34-21	Services extérieurs de la marine marchande. — Remboursement de frais	250.000
34-21	Services extérieurs de la marine marchande. — Remboursement de trais	71.000
34-23	Services extérieurs de la marine marchande. — Fournitures	60.000 110.000

24 janvier 1975 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE

	,	
N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-24	Services extérieurs de la marine marchande — Charges annexes	110.000
34-2 5	Services extérieurs de la marine marchande — Habillement	25.000
34-26	Services extérieurs de la marine marchande — Alimentation et cantines	267 .500
34-90	Administration centrale — Parc automobile	33 0.000
34-91	Services extérieurs des transports terrestres Parc automobile	45 5.000
34-92	Administration centrale — Loyers	40.000
34-93	Services extérieurs des transports terrestres — Loyers	25.00 0
34-94	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
3 4-97	Entretien et fonctionnement des vedettes garde-pêche et des embar- cations d'application des écoles	130.000
	Total pour la 4ème partie	3.376 .500
	5ème partie Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	425.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs des transports terrestres	65.000
	Total pour la 5ème partie	49 0.000
	6ème partie	
	$oldsymbol{s}$ ubventions de fonctionne $oldsymbol{m}$ ent	:
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut scientifique et technique des pêches et de l'aquiculture	850.0 00
36-02	Contribution de l'Etat au fonctionnement de l'institut hydrométéo- rologique de formation et de recherches	3.000 .000
36-04	Subvention à l'institut supérieur maritime	3.000.000
36-05	Subvention aux centres nationaux d'aviation légère	655.000
	Total pour la seme partie	7.505.000
	Total pour le titre III	22.550.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie Action éducative et culturelle	
43 -01	Bourses	3.950.000
	Total pour la 3ème partie	3.950.000
	4ème partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	S.N.C.F.A. — Contributions conventionnelles	70,000.000
44-02	Subvention à l'E.N.E.M.A.	29.000.000
	Total pour la 4ème partie	99.000.000
	Total pour le titre IV	102.950.000
	Total général pour le ministère d'Etat chargé des transports	125.5C0.000

Décret n° 75-3 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre des affaires étrangères.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10) ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'orconnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre des affaires étrangères, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre des affaires étrangères

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	:
	1 ^{re} Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.180.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.359,000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.000.000
31-11	Services à l'étranger — Rémunérations principales	34.400.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	3 3.136.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.200.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1º Partie	75.275.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	mémoire
İ	Total de la 2ème partie	memoire
	3ème Partie	
	Personnel en activité et en retraite Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	1.400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-C3	Administration centrale — Sécurité sociale	800.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	1.000.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	10.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	3.500.000
	Total de la 3ème partie	6.730.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	4.0 50.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier	1.000 .000
34-03	Administration centrale — Fournitures	870.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.0 10.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200 .000
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	8.680.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	4.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	2.300 .000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	6.730.000
34-15		250 .000
34-90	Services à l'étranger — Habillement	
34-91	Administration centrale — Parc automobile	803.000
34-92	Services extérieurs — Parc automobile	2.950.000
34-93	Administration centrale — Loyers	20.000
34-97	Services extérieurs — Loyers	£200.000
31-01	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
·	Total de la 4ème partie	3 9.0 78.000
	5ème Partie	
	T ravaux d'entretie n	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.000.000
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ême partie	4.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Conférences internationales	730.000
37-11	Frais de fonctionnement des nouveaux postes diplomatiques et consu-	,33,000
	laires	13.287.000
37-21	Dépenses diverses	100.000
	Total de la 7ème partie	14.117.000
	Total du titre III	139.200.000

N° des HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie	
	Action internationale	
42-01	Participations aux organisations internationales	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46 91	Frais de rapatriement et d'assistance aux Algériens malades et néces- siteux à l'étranger	800 000
	Total de la 6ème Partie	. 800.000
	Total du titre IV	800.000
İ	Total général pour le ministère des affaires étrangères	140.000.000
	•	
i		

Nécret nº 75-4 du 9 janvier 1975 per unt répartition des crédits ouverts, au titre du buuget de fonctionnement, par l'ordonnance nº 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de l'intérieur.

Le Chef du Gouverner ent, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant ioi de finances pour 1975 (article 10);

Décrète t

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fenctionnemen par l'ordonnance n° 74-116 du 81 détémbre 1974 portant loi de finances pour 1975, au ministre de l'intérieur, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne democratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A
Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975
au ministre de l'intérieur

N" des CHAPITRES	LIBELLES	CRELITS OUVERTS
	TITRE III	
]	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	•
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	6.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	600.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	200.000
31-11	Administration des walls - Rémunérations principales	4.000.000
31-12-	Administration des walis — Indemnités et allocations diverses	600.000
31-21	Administration locale — Rémunérations principales	40.000.000
31-22	Administration locale — Indemnités et allocations diverses	4.500.000
3181	Streté Nationale — Rémunérations principales	196.000.000
31.32	Sûreté Nationale — Indemnités et allocations diverses	68.500.000
31-39	Sûreté Nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.300,000
31-41	Protection civile - Rémunérations principales	2 6.000. 000
31 -42	Protection civile. — Indemnités et allocations diverses	9.000,000
31-43	Protection civile. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.000.000
31-51	Transmissions nationales — Rémunérations principales	11.000.000
31-62	Transmissions nationales - Indemnités et allocations diverses	2.300.000
31-53	Transmissions nationales - Personnel vacataire et journalier - Salaires et accessoires de salaires	450 ,000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	300.000
31-92	Services extérieurs Traitement des fonctionnaires en congê de longue durée	500,000
31-99	Rémunérations des fonctionnaires détachés auprès des assemblées populaires communales	mém oire
	Total de la 1ère partie	381.250.000

N° des		CREDITS OUVERT
HAPITRES	LIBELLES	EN D.A.
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32 -01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	500.000
	Total de la 2ème partie	600.000
	3ème parti e	
	Charges sociales des personnels en activité et en retraite	
33-01 33-02 33-03 33-04 33-11 33-12 33-13 33-14	Administration centrale — Prestations familiales	38.700.000 360.000 6.700.000 360.000 12.000.000 500.000 2.600.000 300.000
	Total de la 3ème partie	61.520.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	200.000
34-01	Administration centrale. — Matériel et mobilier	600.000 300.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures	300.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes	250.000
34-05	Administration centrale. — Habillement	50.000
34-11	Administration des walis — Remboursement de frais	400,000
34-21	Administration locale — Remboursement de frais	
34-22	Administration locale — Matériel et mobilier	mémoire
34-23 34-24	Administration locale — Fournitures	
34-24	Administration locale — Habillement	
34-31	Sûreté Nationale — Remboursement de frais	3.500.000
34-32	Sûreté Nationale — Matériel et mobilier	12.000.000
34-33	Sûreté Nationale — Fournitures	3.000.000
34-34	Sûreté Nationale — Charges annexes	5.000.0 0c
34-35 34-36	Sûreté Nationale — Habillement	16 .500.000
34-36	Protection civile — Remboursement de frais	4.200.000 600.000
34-42	Protection civile — Matériel et mobilier	
34-43	Protection civile — Fournitures	1.800.000
34- 44	Protection civile — Charges annexes	1.000.000
34-45	Protection civile Habillement	2.500.000
34-46	Protection civile — Alimentation	
34-51	Transmissions nationales — Remboursement de frais	400.000 2.000.000
34-52 34-53	Transmissions nationales — Materiel et mobiliel	500.000
34-53 34-54	Transmissions nationales — Charges annexes	3.000.000
34-55	Transmissions nationales — Habillement	10.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	22.650.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	4.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	840.000
34-93 34-97	Services extérieurs — Loyers	
	riais funciaires — Frais d'experiises — Indemnites dues par l'État!	, 000.000

	réparations des immeubles 6.300.000
35-01 Administration centrale — Entretien et de l'administration centrale	réparations des immeubles 6.300.000
de l'administration centrale 35-11 Services extérieurs — Entretien et répar services extérieurs	6.300.000
services extérieurs	ofione doe immoubles dos
ll	partie
6ème partie Subventions de fonction	nement
36-01 36-11 36-21 36-21 36-31 36-31 36-41 36-51 36-61 36-61 36-71 36-71 Subvention de fonctionnement à l'école nation de fonctionnement au C.F.A. de fonctionnement au C.F	d'Alger 9.000.000 d'Alger 10.500.000 e Constantine 9.184.000 Oran 10.000.000 e Ouargla 4.000.000 transmissions nationales 2.400.000
Total de la 6ème	partie 49.984.000
7ème partie	
Dépenses diverse 37-21 Dépenses des élections	13.000.000 800.000 7.000.000 2.200.000 ses 250.000 450,000
Total de la 7ème partie	23.700.000 III 618.654.000
TITRE IV INTERVENTIONS PUB 2ème Partie Action internation	LIQUES
42-01 Coopération internationale	
Total de la 2ème partie 3ème partie Action éducative et cu	
43-01 Bourses, rémunérations et indemnités aux	i
	e partie 380.000
6ème partie Action sociale. — Assistance	e e t solidarité
46-01 Transport gratuit des indigents algériens 46-02 Secours d'extrême urgence aux victimes de	
	e partie
	tère de l'intérieur 622.334.000

Décret n° 75-5 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre lu budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 .u 31 decembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du 31 decembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10) ;

Décréte

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, au ministre de l'agriculture et de la reforme agraire sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Dès la publication du présent décret au Journal officiel de la Republique algerienne démocratique et populaire, les crédits inscrits au chapitre 44-97 : «Moyens spécifiques affectés aux services chargés de la mise en œuvre des opérations de la révolution agraire » seront versés au compte spécial du tresor n° 302.033 : «Operations effectuées au titre de la révolution agraire » et répartis entre les différents sous-comptes en vue de leur utilisation par les ordonnateurs habilités à cet effet, conformément au programme d'emploi qui sera fixé par décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'execution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A . par chapitre, des crédi

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire

MOYENS DES SERVICES 1ère partie Personnel. — Rémunérations d'activité 31-01 Administration centrale — Rémunérations principales	N°' des Chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
1ère partie Personnel. — Rémunérations d'activité Administration centrale — Rémunérations principales		TITRE III	
Personnel. — Rémunérations d'activité Administration centrale — Rémunérations principales 6.230,000 31-02 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses 670,000 31-03 Administration centrale — Personnel vacataire et lournalier — Salaire et accessoires de salaires 750,000 31-11 Directions de l'agriculture de wilayas — Rémunérations principales 49,000,000 31-12 Directions de l'agriculture de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 800,000 31-21 Dépôts de reproducteurs de la production animale — Rémunérations principales 4,000,000 31-22 Dépôts de reproducteurs de la production animale — Indemnité et allocations diverses 1,440,000 31-23 Dépôts de reproducteurs de la production animale — Salaires et accessoires de salaires de l'éducation agricole — Rémunérations principales 2,100,000 31-31 Services extérieurs de l'éducation agricole — Rémunérations principales 2,100,000 31-32 Services extérieurs de l'éducation agricole — Indemnités et allocation diverses 2,000,000 31-33 Services extérieurs de l'éducation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 2,000,000 31-34 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration de sols — Rémunérations principales 2,000,000 31-42 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration de sols — Rémunérations principales 4,000,000 31-43 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration de sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 4,000,000 31-81 Personnel coopérant — Remunérations principales 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 300,000 31-91 30	·	MOYENS DES SERVICES	
Administration centrale — Rémunérations principales		lère partie	
Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		Personnel. — Rémunérations d'activité	
Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaire et accessoires de salaires	31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	6.230,000
et accessoires de salaires	31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	670.000
Directions de l'agriculture de wilayas — Rémunérations principales Directions de l'agriculture de wilayas — Indemnités et allocation diverses 9.200.000	31-03		#E0.000
Directions de l'agriculture de wilayas — Indemnités et allocation diverses 9.200.000 31-13 Directions de l'agriculture de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 800.000 31-21 Dépôts de reproducteurs de la production animale — Rémunérations principales 4.000.000 31-22 Dépôts de reproducteurs de la production animale — Indemnité et allocations diverses 1.440.000 31-23 Dépôts de reproducteurs de la production animale — Salaires et accessoires de salaires des palefreniers 4.000.000 31-31 Services extérieurs de l'éducation agricole — Rémunérations principales 2.100.000 31-32 Services extérieurs de l'éducation agricole — Indemnités et allocation diverses 430.000 31-33 Services extérieurs de l'éducation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 2.000.000 31-41 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Rémunérations principales 26.000.000 31-42 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Indemnités et allocations diverses 4.000.000 31-43 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 4.000.000 31-43 Personnel coopérant — Remunérations principales 13.900.000	91_11		
diverses 9.200.000 31-13 Directions de l'agriculture de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 800.000 31-21 Dépôts de reproducteurs de la production animale — Rémunérations principales 4.000.000 31-22 Dépôts de reproducteurs de la production animale — Indemnitée et allocations diverses 1.440.000 31-23 Dépôts de reproducteurs de la production animale — Salaires et accessoires de salaires des palefreniers 4.000.000 31-31 Services extérieurs de l'éducation agricole — Rémunérations principales 2.100.000 31-32 Services extérieurs de l'éducation agricole — Indemnités et allocation diverses 430.000 31-33 Services extérieurs de l'éducation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 2.000.000 31-41 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Rémunérations principales 26.000.000 31-42 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Indemnités et allocations diverses 4.000.000 31-43 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Indemnités et allocations diverses 4.000.000 31-43 Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 4.000.000			49.000.000
Directions de l'agriculture de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	01-12	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	9.200.000
principales	31-13	Directions de l'agriculture de wilayas — Personnel vacataire et jour-	800.000
et allocations diverses Dépôts de reproducteurs de la production animale — Salaires et accessoires de salaires des palefreniers Services extérieurs de l'éducation agricole — Rémunérations principales Services extérieurs de l'éducation agricole — Indemnités et allocation diverses Services extérieurs de l'éducation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Rémunérations principales Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Indemnités et allocations diverses 31-42 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Indemnités et allocations diverses 31-43 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 31-43 Services extérieurs des forêts et de la defense et restauration des sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 800.000 31-81 Personnel coopérant — Remunérations principales 13.990.000	31-21		4.000.000
accessoires de saiaires des palefreniers 4.000.000 Services extérieurs de l'éducation agricole — Rémunérations principales 2.100.000 Services extérieurs de l'éducation agricole — Indemnités et allocation diverses 430.000 Services extérieurs de l'éducation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 2.000.000 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration de sols — Rémunérations principales 26.000.000 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration de sols — Indemnités et allocations diverses 4.000.000 Services extérieurs des forêts et de la defense et restauration de sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 800.000 31-81 Personnel coopérant — Rémunérations principales 13.990.000	31-22		1.440.000
pales 2.100.000 31-32 Services extérieurs de l'éducation agricole — Indemnités et allocation diverses 430.000 31-33 Services extérieurs de l'éducation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 2.000.000 31-41 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Rémunérations principales 26.000.000 31-42 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Indemnités et allocations diverses 4.000.000 31-43 Services extérieurs des forêts et de la defense et restauration des sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 800.000 31-81 Personnel coopérant — Remunérations principales 13.990.000	31-23		4.000.000
diverses 430.000 Services extérieurs de l'éducation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 2.000.000 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Rémunérations principales 26.000.000 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Indemnités et allocations diverses 4.000.000 Services extérieurs des forêts et de la defense et restauration des sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires 800.000 31-81 Personnel coopérant — Rémunérations principales 13.990.000	31-31	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	2.100.000
journalier — Salaires et accessoires de salaires	31-32	diverses	430.000
sols — Rémunérations principales	31-33	journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.000.000
sols — Indemnités et allocations diverses	31-41	sols — Rémunérations principales	26.000.000
sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoire: de salaires	31-42	·	4.000.000
31-81 Personnel coopérant — Rémunérations principales	31-43	sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires	800 000
Ji-02			
	• • • •		

71

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-90	Administration centrale — Traitement du personnel en congé de longue duree	10.000
31-92	Service extérieurs — Traitement du personnel en congé de longue	10.000
	durée	70.000
31-99	Remunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la lère partie du titre III	128.000.000
	·	2-3333333
	2ème partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	560.000
	Total de la 2eme partie du titre III	660.000
	•	,000.000
	3ème partie Personnel en activité et en retraite	
	Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	2. 700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Securité sociale	715.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	14.500.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	62.000
33-13	Services exterieurs — Sécurité sociale	2,688.000
	Total de la 3ème partie du titre III	20.715.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34 01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.750.000
34.02	Administration centrale — Materiel et mobilier	650.000
34-03	Administration centrale - Fournitures	700.000
34-04	Administration centrale - Charges annexes	975.000
34-05	Administration centrale — Habillement	40.000
34-07	Administration centrale — Rémunérations des services rendus par les	1
24 11	cooperatives de la comptabilité	!
34-11 34-12	Directions de l'agriculture des wilayas — Remboursement de frais Directions de l'agriculture des wilayas — Matériel et mobiller	
34-13	Directions de l'agriculture des whayas — Materiel et mosmel Directions de l'agriculture des whayas — Fournitures	
34-14	Directions de l'agriculture des wilayas — Charges annexes	
34-15	Directions de l'agriculture des wilayas — Habillement	
34-21	Depôts de reproducteurs de la production animaie — Remboursement	
34-03 34-04 34-05 34-07 34-11 34-12 34-13 34-14 34-21 34-21 34-22 34-23 34-24 34-24 34-33 34-34	de frais	
3 4-23	mobilier	
34-24	Depots de reproducteurs de la production animale — Folimetres Depots de reproducteurs de la production animale — Charges annexes.	i
34-25	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Habillement	<u> </u>
34-31	Services extérieurs de l'éducation agricole — Remboursement de trais	
34-32	Services extérieurs de l'éducation agricole — Matériel et mobilier	1
34-33	Services extérieurs de l'éducation agricole — Fournitures	260.000
34-34	Services exterieurs de l'education agricole — Charges annexes	540.000

Services extérieurs de l'éducation agricole — Alimentation des élèves et des stagiaires — 1200.000 Services extérieurs des forêts et de la détense et restauration des sois — Remboursement de Irais — 545.000 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sois — Matériel et mobilier — 500.000 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sois — Matériel et mobilier — 500.000 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sois — Fournitures — 500.000 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sois — Charges annexes — 600.000 34-45 — Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sois — Habillement — 1.000.000 34-90 — Administration centraie — Pare automobile — 6.333.000 Services extérieurs — Pare automobile — 6.333.000 Services extérieurs — Pare automobile — 6.333.000 Services extérieurs — Loyers — 15.000 Services extérieurs — Loyers — 15.000 Services extérieurs — 10.0000 Total de la 4ème partie du titre III — 25.980.000 **Sème partie ** **Travaux d'entretien des ummeubles — 700.000 Services extérieurs de l'agriculture — Entretien des immeubles — 28.0000 **Travaux de lutte contre l'incendie — Matériel — Détection — Signalisation — Signalisation — 10.0000 35-12 — Travaux de lutte contre l'incendie — Entretien des tranchées pare-feu — Amenagement des postes de vigie — Travaux d'entretien — 435.000 Total de la Sème partie du titre III — 6.435.000 **Total de la Sème partie du titre III — 6.435.000 **Total de la Sème partie du titre III — 6.435.000 **Total de la Sème partie du titre III — 6.435.000 **Total de la Sème partie du titre III — 6.435.000 **Total de la Sème partie du titre III — 6.435.000 **Subvention de fonctionnement aux commissariats de mise en valeur des perimetres — 6.200 — 6.21 — 8.200 — 6	N° des CHAPFTRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN D.A.
et des stagitaires	3 4-35	Services extérieurs de l'éducation agricole — Habillement	25.000
Remboursement de frais	34-36		1.800.000
Matériel et mobilier Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Fournitures. 34-44 Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Charges annexes Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Habillement 34-90 34-90 Administration centrale — Parc automobile	34-41		5 45.000
Fournitures	3 4-42		500.000
Charges annexes 600.000	34 -43		7 50.0 00
Habillement	34- 44		600.000
Administration centrale — Pare automobile 1.056.000	3 4-45	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols —	1.000.000
Services extérieurs — Parc automobile 6.533.000 34-92 Administration centrale — Loyers 540.000 34-93 Services extérieurs — Loyers 540.000 34-97 Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat 145.000 Total de la 4ème partie du titre III 25.980.000	3 4-90		1.056.000
34-92 Administration centrale — Loyers 15,000			6.533.000
Services extérieurs — Loyers			15.000
Total de la 4ème partie du titre III 25,980,000			
Sème partie Travaux d'entretien 700,000 35-11 Services extérieurs de l'agriculture — Entretien des immeubles			145.000
Travaux d'entretien Administration centrale — Entretien des immeubles 700.000		Total de la 4ème partie du titre III	25.980.000
35-01 Administration centrale — Entretien des immeubles		5ème partie	
Services extérieurs de l'agriculture — Entretien des immeubles		Travaux d'entretien	
Travaux d'entretien dans les reboisements Entretien des exploitations des établissements d'enseignement agricole Travaux de lutte contre l'incendie — Matériel — Détection — Signalisation	35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	700.000
### Subvention de fonctionnement à l'institut de la vigne et du vin (L.V.V.) ### Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie agricole de Mostaganem (I.T.A.) ### Subvention de fonctionnement aux instituts de technologie moyens agricoles ### Subvention de fonctionnement aux instituts de la recherche agronomique (I.N.R.A.) ### 17,000.000	35-11	Services extérieurs de l'agriculture — Entretien des immeubles	2.680.000
Travaux de lutte contre l'incendie — Matériel — Détection — Signalisation	35-12	Travaux d'entretien dans les reboisements	1.000.000
Signalisation 300.000 Travaux de lutte contre l'incendie — Entretien des tranchées pare-feu — Aménagement des postes de vigie — Travaux divers 900.000 Total de la 5ème partie du titre III 6.435.000 Foème partie Subvention de fonctionnement aux commissariats de mise en valeur des perimetres 1.500.000 Subvention de fonctionnement à l'institut de la vigne et du vin (I.V.V.) 2.300.000 Subvention de fonctionnement aux centre national pedagogique agricole (C.N.P.A.) 1.500.000 Subventions de fonctionnement à l'institut de technologie agricole de Mostaganem (I.T.A.) 32.000.000 Subventions de fonctionnement aux instituts de technologie moyens agricoles 24.000.000 Subvention de fonctionnement à l'institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) 17.000.000	35-14	Entretien des exploitations des établissements d'enseignement agricole	420.000
Aménagement des postes de vigie — Travaux divers	35 -15	m: 11 //	300.000
Total de la 5ème partie du titre III	35 -16		900.000
6ème partie Subventions de fonctionnement 36-11 Subvention de fonctionnement aux commissariats de mise en valeur des périmetres	35-17	Dépôts de reproducteurs Travaux d'entretien	435.000
Subventions de fonctionnement 36-11 Subvention de fonctionnement aux commissariats de mise en valeur des périmetres		Total de la 5ème partie du titre III	6.435.000
Subvention de fonctionnement aux commissariats de mise en valeur des périmetres			
des périmetres 1.500.000 36-21 Subvention de fonctionnement à l'institut de la vigne et du vin (I.V.V.) 2.300.000 36-31 Subvention de fonctionnement au centre national pédagogique agricole (C.N.P.A.) 1.500.000 36-32 Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie agricole de Mostaganem (I.T.A.) 32.000.000 36-33 Subventions de fonctionnement aux instituts de technologie moyens agricoles 24.000.000 36-41 Subvention de fonctionnement à l'institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) 17.000.000			
Subvention de fonctionnement au centre national pédagogique agricole (C.N.P.A.) Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie agricole de Mostaganem (I.T.A.) Subventions de fonctionnement aux instituts de technologie moyens agricoles Subvention de fonctionnement à l'institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) 1.500.000 1.500.000	36-11		1.500.000
(C.N.P.A.) 36-32 Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie agricole de Mostaganem (I.T.A.) 32.000.000 36-33 Subventions de fonctionnement aux instituts de technologie moyens agricoles 32.000.000 36-41 Subvention de fonctionnement à l'institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) 17.000.000	36-21	Subvention de fonctionnement à l'institut de la vigne et du vin (I.V.V.)	2,300.000
Mostaganem (I.T.A.) 32.000.000 Subventions de fonctionnement aux instituts de technologie moyens agricoles	36-31	(C.N.P.A.)	1.500.000
agricoles	36-32		3 2.000.000
agronomique (I.N.R.A.)	36 -33		24.000.000
36-51 Subvention de fonctionnement aux instituts de développement 6.000.000	36-41	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	17.000.000
	36-51	Subvention de fonctionnement aux instituts de développement	6.000.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN D.A.
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Dépenses d'organisation des assises nationales du secteur agricole	
	socialiste	6 50.000
37-02	Dépenses d'organisation du congrès des vétérinaires des pays membres	
	de l'O.U.A.	550 . 0 00
	Total de la 7ème partie du titre III	1.200 .000
	Total du titre III	267.290.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	600 .000
43-02	Indemnités aux stagiaires	1.130.000
43-03	Vulgarisation	10.425.000
43-32	Orientation agricole — Apprentissage agricole et horticole	600 .000
10 02	Total de la 3ème partie du titre IV	12.755.000
	4ème partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Expositions et manifestations d'intérêt général	600 .000
44-12	Lutte antiacridienne et antiacryptogamique	8.500.000 8.500.000
44-21	Pépinières de la production végétale	0.300.000 0.300.000
44-22	Lutte contre les maladies animales	4.000.000
44-23	Subventions aux S.A.P. pour rémunérations des directeurs et moniteurs	6 15.000
44-24	Dépenses de fonctionnement des bureaux et véhicules des postes de vulgarisation	300.000
44-27	Subventions à des organismes professionnels créés en vue de la	
44.00	protection des végétaux	40.000
44-28 44-41	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'association pour le	200 .000
	développement du pastoralisme	50.000
44-97	Moyens spécifiques affectés aux services chargés de la mise en œuvre des opérations de la révolution agraire	92.250.000
	Total de la 4ème partie du titre IV	107.455.000
	Total du titre IV	120.210.000
	Total général pour le ministère de l'agriculture et de la réforme agraire	387.500.000

Décret nº 75-6 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10);

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionmement par l'orgenmance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de la justice, gard, de sceaux, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des firances et le ministre de la justice, garde des sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui ser: publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre de la justice, garde des sceaux

N°* des CHAPITRES	LIBEILES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	1.200.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	500.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.080.000
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales	34.300.000
31-12	Services judiciaires Indemnités et allocations diverses	6.000.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.230.000
31-21	Services pénitentiaires — Rémunérations principales	16.350.000
31-22	Services pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	4.200.000
31-31	Notariat — Rémunérations principales	4.650.000
31-32	Notariat — Indemnités et allocations diverses	1.250.000
31-33	Notariat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de saiaires	1.150.000
31-43	Personnel auxiliaire de greffe — Salaires et accessoires de salaires .	2.000.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	60.000
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	40.000
31-99	Rémunerations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la lère partie	74.010.000
	· 2ème partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	100.000
	Total de la 2ème partie	150.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	3ème partie Personnel en activité et en retraite Charges sociales	
33-01 33-02 33-03 33-04	Administration centrale — Prestations familiales	4.500.000 60.000 1.200.000
33-11 33-12 33-13 33-14	ministère de la justice Sèrvices extérieurs — Prestations familiales Services extérieurs — Prestations facultatives Services extérieurs — Sécurité sociale Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales	4.400.000 40.000 800.000
	Total de la 3ème partie	11.060.000
	4ème partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01 34-02 34-03 34-04 34-05 34-11 34-12 34-13 34-14 34-15 34-21 34-22 34-23 34-24 34-25 34-26 34-31 34-32 34-33 34-34 34-35 34-90 34-91 34-97	Administration centrale — Remboursement de frais Administration centrale — Matériel et mobilier Administration centrale — Fournitures Administration centrale — Charges annexes Administration centrale — Habillement Services judiciaires — Remboursement de frais Services judiciaires — Matériel et mobilier Services judiciaires — Fournitures Services judiciaires — Charges annexes Services judiciaires — Habillement Services pénitentiaires — Remboursement de frais Services pénitentiaires — Matériel et mobilier Services pénitentiaires — Fournitures Services pénitentiaires — Fournitures Services pénitentiaires — Charges annexes Services pénitentiaires — Habillement Services pénitentiaires — Habillement Services pénitentiaires — Alimentation des détenus Notariat — Remboursement de frais Notariat — Fournitures Notariat — Fournitures Notariat — Charges annexes Notariat — Habillement Administration centrale — Parc automobile Services extérieurs — Parc automobile Administration centrale — Loyers Services extérieurs — Loyers Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat Total de la 4ème partie	250.000 1.000.000 800.000 1.200.000 1.000.000 670.000 450.000 1.000.000 7.000.000 40.000 210.000
	5ème partie Travaux d'entretien	
35-01 35-11 35-21 35-31	Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale Entretien et réparations des bâtiments des services judiciaires Entretien et réparations des bâtiments des services pénitentiaires Entretien et réparations des bâtiments du notariat	
	Total de la 5ème partie	860.000
37-01 37-11	Dépenses diverses Dépenses de préparations et de fonctionnement de congrès Frais de justice criminelle	mémoire 10.000 10.000
	Total de la 7ème partie	109.000.000
į	Total pour le ministère de la justice	

Décret n° 75-7 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre des enseignements primaire et secondaire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finance pour 1975 (article 10);

Dásráta

Article 1er. - Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, au ministre des enseignements primaire et secondaire, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art 2. — Le ministre des finances et le ministre des enseignements primaire et secondaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre des enseignements primaire et secondaire

N" des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
,	MOYENS DES SERVICES 1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	8.400.000
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	520.000
31-11	et accessoires de salaires	190.000
31-12	Administration académique — Rémunérations principales	22.200.000
31-13	Administration académique — Personnel vacataire et journaiser — Salaires et accessoires de salaires	1,200.000
31-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Rémunérations principales	450.000
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Indemnités et allocations diverses	
31 -33	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif —	42.773.000
31-34	Rémunérations principales Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif —	176.400.000
31-35	Indemnités et allocations diverses	5.650.000
31-36	Rémunérations principales Instituts de technologie — Personnels enseignant et administratif —	31.800,000
31-43	Indemnités et allocations diverses	5. 6 25.000
31-44	Etablissements d'enseignement primaire — Indemnités et allocations diverses	814.287.000
31-45	Institut pédagogique national — Rémunérations principales	153.058.000
31-46	Institut pédagogique national — Indemnités et allocations diverses	2.148.000 94.000
31-47	Orientation scolaire et professionnelle — Rémunérations principales	2.880.000
31-48	Orientation scolaire et professionnelle — Indemnités et allocations	
31-49	diverses	
31-49	Centre national d'alphabétisation — Indemnités et allocations diverses	
31-57	Centre national d'enseignement généralise par correspondance — Remunérations principales	1.200,000
31-58	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — In- demnités et allocations diverses	141.000
31-65	Rémunérations des agents français en coopération technique et culturelle	85.000.000
31-90	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	1.590.000
31-99	Rémunération des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
·		
i	Total de la 1ère partie	1.594.259.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	12.000
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration centrale	
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs	108.000
	. Total de la 2ème partie	120.000
,	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Prestations familiales	98.000 ,000
33-02	Prestations facultatives — Administration centrale	20.000
33-03	Sécurité sociale	42.595.000
33-04	Contributions aux œuvres sociales du ministère — Administration	
	centrale	120.000
33-12	Prestations facultatives — Services extérieurs	176.000
33-14	Contribution aux œuvres sociales du ministère — Services extérieurs	400 .000
	Total de la 3ème partie	141.311.000
•	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	\
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	66 5.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	460.00 0
34-03	Administration centrale — Fournitures	870.0 00
34-04	Administration centrale — Charges annexes	2.40 5.000
34-05	Administration centrale — Habillement	40.000
34-11	Administration académique — Remboursement de frais	13.600.000
34-12	Administration académique — Matériel et mobilier	2.000.000
34-13	Administration académique — Fournitures	2.680.000
34-14	Administration académique — Charges annexes	1.643.000
34-15	Administration académique — Habillement	60.000
34-21	Enseignement primaire — Remboursement de frais	905.000
34-31	Orientation scolaire et professionnelle — Remboursement de frais	40.000
34-32	Orientation scolaire et professionnelle — Matériel et mobilier	107.000
34-33	Orientation scolaire et professionnelle — Fournitures	57.000
34-34	Orientation scolaire et professionnelle — Charges annexes	33.000
34-41	Remboursement de frais — Services extérieurs	3.210.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale	515.000
34-91	Parc automobile — Services extérieurs	1.025.000
34-92	Loyers — Administration centrale	
34-93	Loyers — Services extérieurs	i .
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	30.659.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale	160.000
35-11	Entretien et réparations des bâtiments des services extérieurs	600.000
35-12	Entretien et réparations des bâtiments des établissements d'enseignement	

N° des		
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
35-13	Entretien et réparations des bâtiments des établissements d'enseignement du premier degré	13.000.000
	Total de la 5ème partie	
	6ème partie	
36-31	Subventions de fonctionnement	
20-21	Etablissements d'enseignement secondaire — Subventions de fonction- nement	_
36-35 36-43	Instituts de technologie — Subventions de fonctionnement Etablissements d'enseignement primaire avec internat — Subventions de fonctionnement	i
36~ 45	Institut pédagogique national. — Subventions de fonctionnement	1.050.000 11.700.000
36- 49 36-57	Centre national d'alphabétisation. — Subventions de fonctionnement Centre national d'enseignement généralise par correspondance —	1.500.000
36-60	Subventions de fonctionnement	<u>'</u>
36-61	Subvention	
	fonctionnement	2.000.000
Ī	Total de la 6ème partie	58.350.000
-	Total du Titre III	1.850.459.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
10.01	2ème partie Action internationale	,
42-01	Action éducative à l'étranger	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.000.000
12.01	3ème partie Action éducative et culturelle	Í
43-01 43- 35	Bourses diverses d'enseignement public	•
43-41	Traitements de stage	37.214.000 300.000
43-42	Cantines scolaires	87.000.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	4.000.000
,	Total de la 3ème partie	236.514.000
	6ème partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-13	Distribution de trousseaux aux élèves necessiteux de l'enseignement	
46-21	élémentaire Œuvres sociales en faveur des élèves	18.000,000 50. 0 00
	Total de la 6ème partie	18.050.000
	7ème partie Action sociale — Prévbyance	
47-21	Hygiène scolaire	60.000
	, Total de la 7ème partie	60.000
	Total du titre IV	255.624.000
	Total genéral pour le ministere des enseignements primaire et secondaire	2.106.083.060
1		
	·	×

Décret n° 75-8 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'erdonnance n° 74-118 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10) ;

Décrète

Article 1°. - Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
1	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.00 0.000
31-02	Administration centrale - Indemnités et allocations diverses	
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3 00,000
31-11	Etablissements d'enseignement supérieur — Rémunérations principales	115,500,000
31-12	Etablissements d'enseignement supérieur — Indemnités et allocations diverses	13.500.000
31-21	Centres des œuvres universitaires et scolaires — Rémunérations principales	13.000.000
31-22	Centres des œuvres universitaires et scolaires — Indemnités et allocations diverses	750.00€
31-31	Rémunérations des agents français en coopération technique et culturelle	6.000.000
31-90	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	
31-99	Rémunérations des personneis détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la lère partie	153.350.000
	2ème partie	
32-01	Personnel — Pensions et allocations Rentes d'accidents de travail	40.000
05 01	Total de la 2ème partie	40.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Prestations familiales	
33-02	Prestations facultatives	
33-03	Sécurite sociale	•
33-04	Contribution aux œuvres sociales du ministère	. 10.000
	Total de la 3eme partie	. 12.540.600

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01 34-02 34-03 34-04 34-05 34-11 34-90 34-92 34-95	Administration centrale — Remboursement de frais Administration centrale — Matériel et mobilier Administration centrale — Fournitures Administration centrale — Charges annexes Administration centrale — Habillement Etablissements d'enseignement supérieur — Remboursement de frais Parc automobile Loyers Remboursement de frais de transports des étudiants voyageant à tarif	130,000 1,610,000 130,000 20,000 4,000,000 290,000 20,000
34-97	réduit (S.N.C.F.A.)	260.000
	Total de la 4ème partie	
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01 35-11	Entretien et réparation des bâtiments de l'administration centrale Entretien et réparation des bâtiments des établissements de l'enseignement supérieur	120.000 1.400.000
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Total de la 5ème partie	1.520.000
	6ème partie	
36-11	Subventions de fonctionnement	•
36-21 36-31 36-41	Subvention de fonctionnement aux établissements d'enseignément supérieur Subvention de fonctionnement aux centres des œuvres universitaires et scolaires Subvention de fonctionnement à l'office des publications universitaires. Subvention de fonctionnement à l'office national de la recherche scientifique Total de la 6ème partie	30.280.000 18.300.000 1.000.000 16.000.000 65.580.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01 37-02	Dépenses, pour le volontariat des étudiants	5.000.00 0
, , <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	et indemnités aux personnels)	4.000.000
	Total de la 7ème partie	9.000.000
	Total pour le titre III	251.500.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie	,
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses d'enseignement supérieur	144.000.000
43-11	Présalaires	22.000.000
	Total de la 3ème partie	166.000,000
	` Total pour le titre 1V	166.000.000
	Total général pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	417.500.000

Décret n° 75-9 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de la santé publique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordennance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10) ;

Décrète:

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de la santé publique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre de la santé publique

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.300.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	433.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	500.00 0
31-11	Services extérieurs de la santé publique — Rémunérations principales	15.836.0 00
31-12	Services extérieurs de la santé publique — Indemnités et allocations diverses	3.153.0 00
3 1-13	Services extérieurs de la santé publique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	400 .000
31-21	Service de l'hygiène et de la prévention — Rémunérations principales	7 .150.000
31-22	Service de l'hygiène et de la prévention — Indemnités et allocations diverses	304 .000
31-23	Service de l'hygiène et de la prévention — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.852.000
31-61	Ecoles des jeunes sourds — Rémunérations principales	890.000
31-62	Ecoles des jeunes sourds — Indemnités et allocations diverses	30.000
31-63	Ecoles des jeunes sourds — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	120.000
31-71	Ecoles des aveugles Rémunérations principales	1.270.000
31-72	Ecoles des aveugles — Indemnités et allocations diverses	35,000
31-73	Ecoles des aveugles — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	140.000
31-81	Assistance technique internationale — Traitements	mémoire
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Adminis- tration centrale	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue de durée — Services extérieurs	60.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN D.A.
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées popu-	, .
}	laires communales Total de la lère partie	mémoire 36.493.000
	Total de la lele partie	30.493.000
	. 2 ème pa rtie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail Administration centrale	5.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs	30.000
	Total de la 2ème partie	35.000
	3ème partie	
	P ersonnel en activité et en retraite Charges sociales	
33-01	Administration centrale - Prestations familiales	550.000
33-02	Administration centrale - Prestations facultatives	10.000
. 33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	300.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	10.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	2.900.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	20.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	1.108,000
33-14	Services extérieurs — Œuvres sociales	20.000
	Total de la 3ème partie	4.918.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	850.000
34-02	Administration centrale Matériel et mobilier	250.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	300.000
34-04 34-05	Administration centrale — Charges annexes	280.000
34-11	Administration centrale - Habillement	30.000
34-12	Services extérieurs de la santé publique — Matériel et mobilier	6 50.000 44 0.000
34-13	Services extérieurs de la santé publique — Fournitures	350.000
34-14	Services extérieurs de la santé publique — Charges annexes	340.000
34-15	Services extérieurs de la santé publique Habillement	100.000
34-21	Service de l'hygiène et de la prévention — Remboursement de frais .	700.000
34-22	Service de l'hygiène et de la prévention — Matériel et mobilier	2.100.000
34-23	Service de l'hygiène et de la prévention — Fournitures	19.913.000
34-24	Service de l'hygiène et de la prévention — Charges annexes	383.000
£4-25	Service de l'hygiène et de la prévention — Habillement	180.000
34 28	Lutte contre le choléra — Achats de vaccins et médicaments	4.000.000
34-61	Ecoles des jeunes sourds — Remboursement de frais	3.000
34-62	Ecoles des jeunes sourds — Matériel et mobilier	150.000

N°' des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	, 3	
34-63	Ecoles des jeunes sourds — Fournitures	110.000
34-64	Ecol e s des jeunes sourds — Charges annexes	70.000
34-65	Ecoles des jeunes sourds — Habillement	40.000
34-66	Ecoles des jeunes sourds — Alimentation	270.000
34-71	Ecoles des aveugles — Remboursement de frais	4.000
34-72	Ecoles des aveugles — Matériel et mobilier	110.000
34-73	Ecoles des aveugles — Fournitures	100.000
34-74	Ecoles des aveugles — Charges annexes	120.000
34-75	Ecoles des aveugles — Habillement des élèves	60.000
34-76	Ecoles des aveugles — Alimentation	320.000
34-81	Assistance technique internationale — Remboursement de frais	800.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	840.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	1.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	46 9.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	220.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
*	Total de la 4ème partie	36.552.000
	5ème parti e	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	100.000
35-11	Entrétien des immeubles des services extérieurs	450.000
	Total de la 5ème partie	550.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-21	Subventions aux instituts de technologie	11.652.000
36-31	Subvention à l'institut national de la santé publique	3.900.000
36-51	Subventions aux écoles de formation paramédicale	23.200.000
	Total de la 6ème partie	38.752.000
		Ī

N° des IAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6 ème partie	
	Action sociale. — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des secteurs sanitaires	576,7 00 ,696
46-02	Frais d'hospitalisation des malades dans les établissements spécialisés étrangers	4.000.000
46-03	Eufants assistés et protection de l'enfance	11.000.000
46-04	Action en faveur des vieillards, infirmes et incurables	1.000.000
46-05	Protection sociale des aveugles — Pensions et allocations diverses	9.000.000
46-06	Subvention aux œuvres ayant pour objet la sauvegarde de la sante publique	1.000.000
46-07	Action en faveur des nandicapés physiques	2.000.000
	Total de la 6ème partie	604.700.000
	7ème partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47 01	Contribution aux dépenses de l'institut Pasteur	3.000.000
	Total de la 7ème partie	3.000.000
	Total pour le titre IV	607.700.000
	Total général pour le ministère de la santé publique	725.000.000

Décret n° 75-10 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 lu 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre des travaux publics et de la construction.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° :4-113 du 31 decembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10);

Décrète :

Article 1 .. Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre des travaux publics et de la construction, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics et de la construction sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre des travaux publics et de la construction

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
	TITRE III — MOYENS DES SERVICES lère partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2,800,000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	230.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000
31-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	300.000
21 10	Rémunérations principales	35.131.000
31-12	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Indemnités et allocations diverses	7,000.000
31-13	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	9.050.000
31-15	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	2.050.000 13.861.000
31-16	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.740.000
31-22	Centres de formation professionnelle — Indemnités et allocations diverses	1,300,000
31-23	Centres de formation professionnelle — Personnel vacataire et jour- nalier — Salaires et accessoires de salaires	900,000
31-32	Ecole d'ingénieurs des travaux publics et de la construction	
31-33	Indemnités et allocations diverses	1.400.000
31-41	salaires	700.000
31-42	tructure — Parc central à matériel — Rémunérations principales Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Indemnités et allocations	5.150.000
31-43	diverses	1.130.000
31-45	journalier — Salaires et accessoires de salaires	800.000
31-46	Rémunérations principales	1.729.000
	Indemnités et allocations diverses	410.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	122.000
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	38.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées popu- laires communales	mémoire
	Total de la lère partie	77.791.000
	2ème partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01 32-11	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	270.000 1.230.000
	Total de la 2ème partie	1.500.000
	3ème partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	1.600.000
33-02 33-03	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33.04	Œuvres sociales — Cantines du Sud	500.000 500.000
33-11	Services exterieurs — Prestations familiales	8.000.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	30.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	2.120.000
	Total de la 3ème partie	12.770.000
	4ème partie Matériel et fonctionnemen t des services	
34-01	Administration centrale - Remboursement de frais	200.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	303.000
34-03 34-04	Administration centrale — Fournitures	336.000
34-05	Administration centrale — Charges annexes	338.000
34-11	Administration centrale — Habillement	20.000
	Remboursement de frais	1.900.000
34-12	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	
34-13	Matériel et mobilier Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	900.000
07 10	Fournitures	800.000
34-14	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	333.000
24 15	Charges annexes	1.800.000
3 4-15	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Habillement	80.000
34-21	Centres de formation professionnelle — Remboursement de 1rais	80.000 319.000
34-22	Centres de formation professionnelle — Matériel et mobilier	900.000
34-23	Centres de formation professionnelle — Fournitures	230.000
34-24	Centres de formation professionnelle — Charges annexes	310.000
34-25 34-26	Centres de formation professionnelle — Habillement	30.000
54-20	des stagiaires	1.350,000
34-31	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Remboursement de frais	260.000
34-32	Ecole d'ingénieurs des travaux publics - Matériel et mobilier	275.000
34-33	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Fournitures	140.000
34-34 34-35	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Charges annexes	210.000
34-35	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Habillement Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Alimentation des élèves	12.000 750.000
34-41	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras-	130.000
	tructure — Parc central à matériel — Remboursement de frais	510.000
1		

N°• des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-42	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras- tructure — Parc central à matériel — Matériel et mobilier	105.00 0
34-43	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras- tructure — Parc central à matériel — Fournitures	180.000
34-44	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras- tructure — Parc central à matériel — Charges annexes	250,000
34-45	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Habillement	
34-90	Administration centrale — Parc automobile	20.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	1.074.000
34-92	Administration centrale — Loyers	11.025.000 80.000
34-93	Services exterieurs — Loyers	251.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires et d'expertises — Indemnités	201.000
34-97	dues par l'Etat	8 0.00 0
	dues par l'Etat	270.000
	Total de la 4ème partie	25.309.000
	5ème partie Travaux d'entretien	
35-01 35-11	Administration centrale — Entretien des immerbles	200.000
35-21	des immeubles	2.335.000
35-31	Entretien des immeubles	60.000
	tructure — Parc central à matériel — Entretien des immeubles	305,000
35-41	Routes nationales — Travaux d'entretien et de réparations	123.250.000
35-51 35-61	Travaux de défense contre les eaux nuisibles	12.300.000
35-62	et de réparations	2.200.000
35-71	la mer — Travaux d'entretien et de réparations	2.800.000 1.800.000
Ì	Total de la 5ème partie	145.250,000
	6ème partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Participation au fonctionnement du laboratoire national des travaux publics et du bâtiment	500.000
	Total de la 6ème partie	500.000
	Total du titre III	263.120.000
·	TITRE IV — INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Compléments de bourses — Cours par correspondance — Enseignement de la langue nationale	28 0 .00 0
43-21	Centres de formation professionnelle — Présalaires des élèves et des stagiaires	3.300.00 0
43-31	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Présalaires des élèves	3.300.000
	Total de la 3ème partie	6.880.000
	Total du titre IV	6.880.000
·	Total général pour le ministère des travaux publics et de la construction	27 0.980 08 9

Pécret n° 75-11 du 9 janvie, 1975 portant répartition des crédits, averts, au titre du budget de fonctionnement par l'orromance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de l'information et de la culture.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. - Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance nº 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, au ministre de l'information et de la culture, sont repartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent decret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'information et de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts. au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre de l'information et de la culture

N° des Chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERT
1	Titre Ili	
Ì	MOYENS DES SERVICES	* *
	1ère partie — Personnel — Rémunérations d'activité	
31 - 01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.920.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et aliocations diverses	360.000
31-03	Administration centrale - Personnel vacataire et journalier - Salaires	
2, ,,	et accessoires de salaires	410,000
31-11	Centres de diffusion cinématographique — Rémunérations principales	960.000
31-12	Centres de diffusion cinématographique — Indemnites et ailocations	
31-13	Control de diffusion sinfractorus bisses proporties et leur	48.000
31-13	Centres de diffusion cinématographique — personnel vacataire et jour-	·
31-21	nalier — Salaires et accessoires de salaires	3 5,00 0
W1-W1	Centres de culture et d'information en Algérie — Rémunérations princi-	500.000
31-22	paics	500,000
01.22	tions diverses	30.000
31-23	Centres de culture et d'information en Algérie — Personnel vacataire et	. 30.000
. " =	journalier — Salaires et accessoires de salaires,	120.000
31-31	Centres de culture et d'information à l'étranger — Rémunérations	120,000
** ""	principales	100.000
31-32	Centres de culture et d'information à l'étranger — Indemnités et	100.000
	allocations diverses	125.000
31-33	Centres de culture et d'information à l'étranger — Personnel vacataire	
	et journalier - Salaires et accessoires de salaires	mémoire
31-41	Directions de l'information et de la culture des wilayas — Rémunérations	,
İ	principales	600.000
31-42	Directions de l'information et de la culture des wilayas — Indemnités	
	et allocations diverses,	45.000
'31-43	Directions de l'information et de la culture des wilayas — Personnel	
	vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	72.000
31-51	Beaux-arts — Remunerations principales	2 .640.000
31-52	Beaux-arts — Indemnités et ailocations diverses	350.000
3 1-53	Beaux-arts. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires	
91 00	de salaires	2.340.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé	
31-92	de longue durée	31.500
01.0%	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de	3.500
81-99	longue durée	3.300
	Rémunerations des agents détachés auprès des assemblées populaires	mémoire
Į.	communales	
	Total de la lere partie	13.690.000
39.91	2ème partie — Pensions et allocations	40.000
32-11	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	18.000
22-11	Serviças extérieurs - Rentes d'accidents du travail	4.000
1	Total de la 2eme partie	22.000

\		
N° des CHAPITRES	LIBE LLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	,	,
	3ème partie	1
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	,
33-01	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Beaux-arts — Prestations familiales	1.000.000
33-02	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique —	1,000.000
	Beaux-arts — Prestations facultatives	27.000
33-03	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique —	225.000
33-04	Beaux-arts — Sécurité sociale	225.000
00 01	Beaux-arts — Contributions aux œuvres sociales	9.000
33-21	Centres de culture et d'information en Algérie — Prestations familiales.	120.000
33-22	Centres de culture et d'information en Algérie — Prestations facultatives	5.000
33-23	Centres de culture et d'information en Algérie — Sécurité sociale	3 5.000
3 3-24	Centres de culture et d'information en Algérie — Contributions aux	5000
33-31	œuvres sociales	5.000
	Centres de culture et d'information à l'étranger — Prestations familiales	20.000
33-32	Centres de culture et d'information à l'étranger — Prestations	
H	facultatives	mémoire
33-33	Centres de culture et d'information à l'étranger — Sécurité sociale	10.000
C3-34	Centres de culture et d'information à l'étranger — Contribution	· for sime
33-41	aux uvres sociales	mémoire
22-41	Directions de l'information et de la culture des wilayas — Prestations	60,000
33-42	familiales	· ·
	facultatives	
33-43	Directions de l'information et de la culture des wilayas — Sécurité	<u> </u>
33-44	sociale	15.000
33-44	Directions de l'information et de la culture des wilayas — Contribution aux œuvres sociales	
•	Total de la 3ème partie	1.557,000
	4ème partie	,
	Matériel et fonctionnement des services	1,200.000
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	000.000
34-02 34-03	Administration centrale — Matériel et mobilier	1 045 000
34-04	Administration centrale — Fournitures	900,000
34-05	Administration centrale — Charges afficaes	15.000
34-06	Impression et diffusion de brochures et publication dans la presse	
	étrangère	2.700.000
34-11	Centre de diffusion cinématographique — Rembousement de frais	140.000
34-12	Centre de diffusion cinématographique — Matériel et mobilier	150,000
34-13	Centre de diffusion cinématographique — Fournitures	20,000
34-14	Centre de diffusion cinématographique — Charges annexes	15,000
34-15	Centre de diffusion cinématographique — Habillement	85,000
34-21 34-22	Centres de culture et d'information en Algérie — Remboursement de frais Centres de culture et d'information en Algérie — Matériel et mobilier	
34-22	Centres de culture et d'information en Algérie — Materiel et mobilier	230.000
34-24	Centres de culture et d'information en Algérie — Charges annexes	110.000
34-25	Centres de culture et d'information en Algérie — Habillement	
34-41	Directions de l'information et de la culture des wilayas — Rembour-	
	sement de frais	
34-42	Directions de l'information et de la culture des wilayas — Matériel et mobilier	40.000
34-42 34-43	et mobilier	
34-43 34-44	Directions de l'information et de la culture des wilayas — Charges	
	annexes	115.000
34-45	Directions de l'information et de la culture des wilayas — Habillement	5.000
E.J		L.

N° des HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
34-51	Beaux-arts — Remboursement de frais	30.000
34-52	Beaux-arts — Matériel et mobilier	125.000
34-53	Beaux-arts — Fournitures	230.000
34-54	Beaux-arts — Charges annexes	180.000
34-55	Beaux-arts — Habillement	30.000
34-90 34-91	Administration centrale — Parc automobile	600.000
34-92	Services extérieurs — Parc automobile	250.000 60.000
34-93	Administration centrale — Loyers	10.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnites dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	9.042.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien des immeubles	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparation des immeubles	880.000
35-11	Services extérieurs — Entretien et réparation des immeubles	25.000
	Total de la 5ème partie	905.000
	6ème partie	
	Subventions	
38 11	Subvention à la R.T.A.	5 4.500.000
36-12	Subvention a l'agence nationale « Algérie-Presse-Service »	7.000.000
38-13	Subvention à l'institut national de musique	1.000.000
36- 14	Subvention au centre algérien de la cinematographie	200.000
36-15	Subvention aux activités théâtrales	6.700.000
36-16	Subvention à la presse écrite	4.350.000
35-17	Subvention a la bibliothèque nationale	2.300.000
36-18	Subvention au centre de culture et d'information à Beyrouth	450.000
36-19 36-20	Subvention au centre de culture et d'information de Paris	250.000 2.200.000
36-21	Subvention à l'I.N.A.D.C. Subvention à l'office national du parc du Tassili	1.050.000
36-22	Subvention exceptionnelle à l'O.N.C.I.C. (production)	1.500.000
ļ	Total de la 6ème partie	81.560.000
	Tème partie Organisation de manifestations culturell es	
87 01	Organisation de manifestations culturelles	3.714.000
	Total de la 7eme partie	3.714.000
	Total du titre III	110.410.000
	TITRE IV	
-	interventions publiques	
	. 3ème partie Action éducative et culturelle	
43-01	Encouragements aux activités culturelles	1,600,000
43-02		
10-02	Bourses aux élèves de l'école des beaux-arts et stagiaires étrangers	1.690.000 3.290.000
	Total de la 3ème partie Total du titre IV	3.290.000
•	Total du titre ly	3.290.000

Décret n° 75-12 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de l'industrie et de l'énergie.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10) ;

Décrète:

Article 1 .. . Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, au ministre de l'industrie et de l'elergie, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie et de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'execution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,

au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre de l'industrie et de l'energie

	au ministre de l'industrie et de l'energie	
N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	7.100.000
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	900.000
	et accessoires de salaires	520.000
31-11	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — l	320.000
31-12	Rémunérations principales	6.423.000
	Indemnités et allocations diverses	800.000
31-13	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de	330.000
31-90	salaires Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	300.000
31-92	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas —	15.000
31-99	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	23.000
	laires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie,	16.081.000
	2ème partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01 32-11	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail Directions de l'industrie, de l'energie et de l'artisanat de wilayas —	15.000
	Rentes d'accidents du travail	31.000
:	Total de la 2ème partie	46.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	1.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	350.000
33-11 33-12	Services extérieurs — Prestations familiales	800.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	31.000 260.000
	Total de la 3ème partie	2,456,000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN D.A.
	4ème partie	
į	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1 000 000
34-02	Administration centrale — Remboursement de frais	1.600.000 450.000
34-03	Administration centrale — Matériel et mobilier Administration centrale — Fournitures	400.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	45.000
34-08	Frais d'arbitrage des commissions internationales dans le cadre du code pétrolier et des accords d'Alger — Honoraires des conseillers	20.000
34-11	juridiques Services extérieurs — Remboursement de frais	20.000 405.000
34-12	Services extérieurs — Remboursement de Irais	6 86.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures	473.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	420.000
34-15	Services extérieurs — Habillement	51.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	670.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	173.000
34-92	Administration centrale — Loyers	100.000
34-93 34-94	Services extérieurs — Loyers	134.000 15.000
31-31	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat Total de la 4ème partie	6.642.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35 01	Administration centrale — Entretien des immeubles	600.000
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	330.000
	Total de la 5ème partie	930.000
	6ème partie	
	Subventions de jonctionnement	
36-21	Subvention à la société nationale de l'artisanat traditionnel (Formation	
	professionnelle artisanale)	800.000
ı	Total de la 6ème partie	800.000
	Total du titre III	26 .955.00 0
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie Action éducative et culturelle	
43-01	Frais de voyage d'études aux élèves des mines	45,000
	Total de la 3ème partie	45.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Aide exceptionnelle à certaines entreprises minières (Subvention aux H.S.O.)	3.000.000
	Total de la 6cme partie	3.000.000
		3.045.000
	Total pour le titre IV	30.000.000
1	Total général pour le ministère de l'industrie et de l'énergie	30.00.000

Décret n° 75-13 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses.

Le Chef du Gouvernement, Frésident du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10) ;

Décrète:

Article 1 .- Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses sont chargés, chacun chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.600.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	300.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000
31-11	Services extérieurs, — Rémunérations principales	23.000.000
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	4.100.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	120.000 21.000,000
31-31	Enseignement originel — Rémunérations principales	4.100.000
31-32	Enseignement originel — Indemnités et allocations diverses	4.100.000
	Total de la 1ère partie	55.520.000
	2ème partie	
` ,	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	35.000
	Total de la 2ème partie	35.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01 33-02 33-03 33-04 33-11 33-12 33-13 33-14	Administration centrale — Prestations familiales Administration centrale — Prestations facultatives Administration centrale — Sécurité sociale Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales Services extérieurs — Prestations familiales Services extérieurs — Prestations facultatives Services extérieurs — Sécurité sociale Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales	4.000.000 30.000 700.000 50.000 190.000 980.000 50.000
	Total de la 3ème partie	11.090.000

N° des Chapitres	LIBELLES	CREDUTS OUVER' EN D.A.
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale - Remboursement de frais	600.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	200.000
34-03 34-04	Administration centrale — Fournitures	1.000.000
34-05	Administration centrale — Charges annexes	175.000 30.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	400.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	1.450.000
34-13 34-14	Services extérieurs — Fournitures	210.000
34-15	Services extérieurs — Charges annexes	1.000.000 20.000
34-31	Enseignement originel — Remboursement de frais	1.100.000
34-99	Administration centrale — Parc automobile	500.000
34-91 34-92	Services extérieurs — Parc automobile	400.000 10.000
34-93	Administration centrale — Loyers	50.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	7.165.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01 35-11	Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles Services extérieurs — Entretien et réparations des immeubles	50 000 4 50 000
	Total de la 5ème partie	500.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-31	Subvention de fonctionnement aux établissements d'enseignement	
36-41 36-51	originel	5.000.000 1.500.000 400.000
	Total de la 6ème partie	6.900.000
	7ème partie	
	Dépenses divers es	
37-03 37-41	Pélerinage aux lieux saints de l'Islam	1.000.000 1.700.000
	Total de la 7ème partie	2.700.000
	Total du titre III	83.820.000
l	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
4 3-31	Bourses	4 180.000
	Total de la Sème partie	4.180.000
	Total du titre IV	4.180.000
	Total général pour le ministère de l'enseignement originel et des affaires religieuses	88.000.000

Décret n° 75-14 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre lu budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre du tourisme.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. - Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, au ministre du tourisme, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre du tourisme

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
İ	lère partie	
	Personnel — Rémunications d'activité	,
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.210.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	230.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	55.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	1,200.000
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	200.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	35.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	10.000
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-99	Rémunerations des personnels détachés auprès des assemblées popu- laires communales	mémoire
	Total de la lère partie	4.940.000
. '	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents de travail	10.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents de travail	mémoire
•	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite ' Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	900.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	183.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	10.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	160.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultativès	9.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	50.00 0
33-14	Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales	8.00 0
	Total de la 3ème partie	1.330.000

6	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE	24 janvier 1
N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale - Remboursement de frais	195.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	150.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	200.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	160.000
34-05	Administration centrale — Habillement	30.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	75.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	150.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures	45.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	70.000
3+ 15	Services extérieurs — Habillement	10.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	284.000
54-91	Services extérieurs — Parc automobile	64.000
34-92	Administration centrale — Loyers	10.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	70.000
34-97	Frais judiciaires, frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	
	Total de la 4ème partie	1.523.000
	5ème partie	
ļ	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	100 000
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	130.00 0
	Total de la 5ème partie	230.000
ĺ	Ràma nartia	,
	6ème partie	

G.

Services extérieurs — Entretien des immeubles		Total de la 4ème partie	1.523.000
Administration centrale — Entretien des immeubles 100 000 13		5ème partie	
Services exterieurs — Entretien des immeubles 130,000		Travaux d'entretien	
Subventions aux établissements de formation hôtelière 2.300.000 38-02		Administration centrale — Entretien des immeubles	100 000 130,00 0
Subventions de fonctionnement		Total de la 5ème partie	230.000
Subventions aux instituts de tecnnologie 2,300,000 Subvention à l'O.N.A.T. 5,633,000 Total de la 6ème partie 12,583,000 Tême partie Dépenses diverses 12,583,000 Total de la revue El-Djezair 300,000 Total de la revue El-Djezair 300,000 Total de la revue 1,100,000 TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie 80,000 Total de la 3ème partie 80,000 Total de la 3ème partie 80,000 Total de la 3ème partie 80,000 Total de la 3ème partie 80,000 Total de la 3ème partie 5,000 Action économique, encouragements et interventions 1,00,000 Total de la 4ème partie 1,00,000 Expositions et manifestations a caractère touristique Participations et subventions 350,000 Total de la 4ème partie 1,100,000 To			·
Tême partie Dépenses diverses 37-01 Frais de confection de la revue (El-Djezaïr) 300,000 800,000 800,000 1.100,000 Total de la 7ème partie 1.100,000 1	36-02	Subventions aux instituts de technologie	2.300.000 4.650.000 5.633.000
### Prais de confection de la revue ### Expositions et manifestations ### Dépenses diverses Frais de confection de la revue Frais de réception et relations publiques 80 000 Total de la 7ème partie 1.100.000 TITRE IV		Total de la 6ème partie	12.583.000
ST-01 Frais de confection de la revue « El-Djezaïr » 300.000 800.000		7ème partie	
Frais de réception et relations publiques Total de la 7ème partie TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle Formation professionnelle touristique Total de la 3ème partie Action économique, encouragements et intervențions 44-03 44-04 Subventions aux syndicats d'initiative Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions Total de la 4ème partie Total de la 4ème partie 1.100.000 Total du titre IV 1.180.000		Dépenses diverses	
TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle Formation professionnelle touristique 4ème partie Action économique, encouragements et interventions 44-03 44-04 44-05 Subventions aux syndicats d'initiative Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions Total de la 4ème partie Total du titre IV 1.180.000		Frais de confection de la revue « El-Djezaïr »	3 00,000 800,000
INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle Formation professionnelle touristique Total de la 3ème partie Action économique, encouragements et interventions 44-03 44-04 44-05 Subventions aux syndicats d'initiative Subvention au Touring-club d'Algérie Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions Total de la 4ème partie 1.100.000 Total du titre IV 1.180.000		Total de la 7ème partie	1.100.000
3ème partie Action éducative et culturelle Formation professionnelle touristique Total de la 3ème partie 42-03 44-04 44-05 Subventions aux syndicats d'initiative Subvention au Touring-club d'Algérie Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions Total de la 4ème partie Total du titre IV 1.180.000		TITRE IV	
Formation professionnelle touristique Total de la 3ème partie Action économique, encouragements et interventions Subventions aux syndicats d'initiative Subvention au Touring-club d'Algérie Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions Total de la 4ème partie Total du titre IV 1.180.000			
Total de la 3ème partie Action économique, encouragements et interventions Subventions aux syndicats d'initiative Subvention au Touring-club d'Algérie Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions Total de la 4ème partie Total du titre IV 1.180.000			
44-03 44-04 44-05 Subventions aux syndicats d'initiative	43-01	Formation professionnelle touristique	80 000
Action économique, encouragements et interventions Subventions aux syndicats d'initiative	·	Total de la 3ème partie	80.000
Subventions aux syndicats d'initiative Subvention au Touring-club d'Algérie Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions Total de la 4ème partie Total du titre IV 600 000 150.000 150.000 150.000		4ème partie	
Subventions aux syndraus d'initative 600 000 44-04 Subvention au Touring-club d'Algérie 150.000 Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions 350.000 Total de la 4ème partie 1.100.000 Total du titre IV 1.180.000		Action économique, encouragements et interventions	
Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions	1	Subventions aux syndicats d'initiative	
Total de la 4ème partie	1	Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations	150.000
Total du titre IV		et subventions	3 50.0 00
		Total de la 4ème partie	1.100.000
Total pour le ministère du tourisme 29.896.000		Total du titre IV	1.180.000
1		Total pour le ministère du tourisme	29.896.000

portant loi de finances pour 1975, au ministre du travail et des affaires sociales sont reparti_ par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail et des affaires sociales cont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

Décret nº 75-15 du 9 anvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre du travail et des affaires sociales.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10) ;

Decrete

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre du travail et des affaires sociales

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE (II	
,	MOYENS DES SERVICES	B (
	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.960.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	350.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	197.000
31-11	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Rémunérations principales	6.381.000
31-12	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Indemnités et allocations diverses	500.000
31-13	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	190.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Adminis- tration centrale	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs	20.00 0
31-99	Rémunerations des personnels détachés auprès des assemblées popu- laires communales	mémoire
	Total de la lère partie	11.618.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration centrale	20.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs	21.000
	Total de la 2ème partie	41.000

N' des	Administration centrale — Prestations facultatives 33-04 Administration centrale — Securité sociale 33-04 Administration centrale — Euvres sociales 33-11 Services extérieurs — Prestations facultatives 33-12 Services extérieurs — Prestations facultatives 33-13 Services extérieurs — Sécurité sociale Securité sociale 33-13 Services extérieurs — Prestations facultatives Securité sociale Services extérieurs — Prestations facultatives Services extérieurs — Prestations facultatives Services extérieurs — Sécurité sociale	400.000 10.000 150.000 10.000 780.000
Personnel en activité et en retraite — Charges sociales 33-01 Administration centrale — Prestations familiales	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales 33-01 Administration centrale — Prestations familiales 33-02 Administration centrale — Prestations facultatives 33-03 Administration centrale — Sécurité sociale 33-04 Administration centrale — Œuvres sociales 33-11 Services extérieurs — Prestations familiales 33-12 Services extérieurs — Prestations facultatives 33-13 Services extérieurs — Sécurité sociale	10.000 150.000 10.000 780.000
33-01 Administration centrale — Prestations familiales 400 000	Administration centrale — Prestations familiales Administration centrale — Prestations facultatives Administration centrale — Sécurité sociale Administration centrale — Œuvres sociales Services extérieurs — Prestations familiales Services extérieurs — Prestations facultatives Services extérieurs — Prestations facultatives Services extérieurs — Sécurité sociale	10.000 150.000 10.000 780.000
Administration centrale — Prestations facultatives 10,000	Administration centrale — Prestations facultatives Administration centrale — Sécurité sociale Administration centrale — Œuvres sociales Services extérieurs — Prestations familiales Services extérieurs — Prestations facultatives Services extérieurs — Sécurité sociale	10.000 150.000 10.000 780.000
Administration centrale	Administration centrale — Sécurité sociale Administration centrale — Œuvres sociales Services extérieurs — Prestations familiales Services extérieurs — Prestations facultatives Services extérieurs — Sécurité sociale	150.000 10.000 780.000
33-04 Administration centrale — Œuvres sociales 10.000	33-04 Administration centrale — Œuvres sociales	10.000 780.000
Services extérieurs — Prestations familiales 780,000	33-11 Services extérieurs — Prestations familiales	780.000
Services extérieurs — Prestations facultatives 10,000	33-12 Services extérieurs — Prestations facultatives	
Services extérieurs — Sécurité sociale	33-13 Services extérieurs — Sécurité sociale	10.000
Services extérieurs — Œuvres sociales	Security Sec	
Total de la 3ème partie 1.606.000	33-14 Services extérieurs — Œuvres sociales	240.000
4ème partie Matériel et fonctionnement des services 34-01 Administration centrale — Remboursement de frais	1	6,000
Matériel et fonctionnement des services34-01Administration centrale — Remboursement de frais605.00034-02Administration centrale — Matériel et mobilier121.00034-03Administration centrale — Fournitures207.00034-04Administration centrale — Charges annexes240.00034-05Administration centrale — Habillement15.00034-11Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Remboursement de frais275.00034-12Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Matériel et mobilier310.00034-13Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Fournitures280.00034-14Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Charges annexes348.00034-15Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Habillement23.00034-90Parc automobile — Administration centrale725.00034-91Parc automobile — Services extérieurs162.00034-92Loyers — Administration centrale230.00034-93Loyers — Services extérieurs190.000	Total de la 3ème partie	1.606.000
Administration centrale — Remboursement de frais	4ème partie	
Administration centrale — Matériel et mobilier	Matériel et fonctionnement des services	
Administration centrale — Fournitures	34-01 Administration centrale — Remboursement de frais	605.000
Administration centrale — Charges annexes	34-02 Administration centrale — Matériel et mobilier	121.000
Administration centrale — Habillement 15.000 34-11 Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Remboursement de frais 275.000 34-12 Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Matériel et mobilier 310.000 34-13 Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Fournitures 280.000 34-14 Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Charges annexes 348.000 34-15 Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Habillement 23.000 34-90 Parc automobile — Administration centrale 725.000 34-91 Parc automobile — Services extérieurs 162.000 34-92 Loyers — Administration centrale 230.000 34-93 Loyers — Services extérieurs 190.000	34-03 Administration centrale — Fournitures	207.000
Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Remboursement de frais	34-04 Administration centrale — Charges annexes	240.000
Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Remboursement de frais	 	15.000
Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Fournitures	34-11 Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires	275.000
sociales — Fournitures	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	3 10.000
sociales — Charges annexes		280.000
sociales — Habillement 28.000 34-90 Parc automobile — Administration centrale 725.000 34-91 Parc automobile — Services extérieurs 162.000 34-92 Loyers — Administration centrale 230.000 34-93 Loyers — Services extérieurs 190.000	sociales — Charges annexes	348.000
34-91Parc automobile — Services extérieurs162.00034-92Loyers — Administration centrale230.00034-93Loyers — Services extérieurs190.000		28.000
34-92 Loyers — Administration centrale 230.000 34-93 Loyers — Services extérieurs 190.000	34-90 Parc automobile — Administration centrale	725.000
34-93 Loyers — Services extérieurs	34-91 Parc automobile — Services extérieurs	16 2.000
1	34-92 Loyers — Administration centrale	230.000
34-97 Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat 100.000	34-93 Loyers — Services extérieurs	190.000
	34-97 Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	100.000

5ème partie

Travaux d'entretien

Entretien des immeubles de l'administration centrale

Entretien des immeubles des services extérieurs

Total de la 5ème partie

100.000

250.000

350.000

35-01

35-11

N° des HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subvention à l'O.N.A.M.O.	9.024.000
36-21	Subvention à l'E.N.E.P.E.	8.628.000
36-31	Subvention à l'institut national de la F.P.A	6.500.000
36-41	Subventions aux instituts de technologie	10.840.000
36-51	Subvention aux centres de formation professionnelle	72.516.000
j	Total de la 6ème partie	107.508.000
İ	7ème partie	
37-01	Dépenses diverses	210.000
31-01	Congrés et foires	
ŀ	Total de la 7ème partie	210.000
	Total pour le titre III	125.2 6 9.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-43	Subventions et indemnités (A.C.E.A. et A.A.S.E.)	4.920.000
43-44	Subventions et indemnités (Ecole de Djenan Ouledna)	200.000
43-46	Subventions et indemnités — Collège Drareni	2.000.000
43-47	Subvention à l'école hôtelière de Ben Aknoun	365.000
	Total de la 3ème partie	7.485.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Aide aux populations par la distribution de denrées de première né-	
	cessité et de secours vestimentaires	1
46-02	Lutte contre la mendicité	8.500.000
	Total de la 6ème partie	36.300.000
	7ème partie	
	Action sociale — Prévoyance	ļ
47-01	Contributions à la caisse d'assurance sociale des mines (CASOMINES)	3.746 000
	Total de la 7ème partie	3.746.000
	Total pour le titre IV	47.531.000
	Total général pour le ministère du travail et des affaires sociales	172.800.000
		1

Décret n° 75-16 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre du commerce.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10) ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, au ministre du commerce, sont répartis par chapitre, conformémen. à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre du commerce

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.330.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	487,000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	201,000
	et accessoires de salaires	155.000
31-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution —	
31-12	Remunerations principales	8.240.000
31-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution —	
31-13	Indemnités et allocations diverses	8.800.000
01 10	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de	
	salaires Salaires et accessoires de	005 000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en conge	235.000
	de longue durée	20.000
31-92	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution —	20.000
	Traitements des fonctionnaires en conge de longue durée	mémoire
31-99	Remunerations des personnels détachés auprès des assemblées populaires	
	communales	mémoire
I	Total de la lere partie	14.267.000
Ī	2ème partie	,
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution —	20.000
, [Rentes d'accidents du travail	mémoire
[Total de la 2ème partie	20.000
[20.000
İ	3ème partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	370.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Securité sociale	181.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	8.000
33-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution —	
99 10	Prestations familiales	561.000
33-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Prestations facultatives	
33-13	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution —	20.000
20 10	Sécurité sociale	940.000
33-14	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution —	340.000
]	Contributions aux œuvres sociales	12.000
	Total de la 3ème partie	1.502.000

LI	В	E	L	L	E	S	
						•	
					_		

CREDITS OUVERTS EN D.A.

CHAPITRES	LIBELLES	EN D.A.
		·
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	,
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.130.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	241.000 370.000
34-03 34-04	Administration centrale — Fournitures	466.800
34-05	Administration centrale — Habillement	21.200
34-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution —	005 000
34-12	Remboursement de frais	905.000 6 05.000
34-13	Matériel et mobilier	000.000
91-10	Fournitures	330.000
34-14	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution —	048.000
34-15	Charges annexes	212.000
34-15	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Habillement	33.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	560.00 0
34-91	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution —	650.000
34-92	Parc automobile	70.000
34-93	Administration centrale — Loyers	,0.000
	Loyers	120.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	5.724.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	30.000
35-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Entretien des immeubles	135.000
·	Total de la 5ème partie	165.000
	6ème partie Subventions de fonctionnement	
00.01	. ,	4,350.000
36-01 36-02	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie du commerce. Subvention de fonctionnement à l'institut national des prix	4,350.000 650.000
36-03	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie du froid	800.000
36-11	Subvention à l'O.N.A.F.E.X. (Fonctionnement des services à l'étranger) —	0.005.000
	Foires à l'étranger — Manifestations économiques nationales	9.205,000
	Total de la 6ème partie	15.005.000
	Total du titre III	36.683.00 0
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-02 43-03	Frais de stage Encouragement à la formation	17.00 0 300.000
	Total de la 3ème partie	317.000
	Total du Titre IV	317.000
	Total général pour le ministère du commerce	37.000.00 0

Décret n° 75-17 du 9 janvier 1975 portar t répartition des crédits ouveris, au titre du buaget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre des finances.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Vu l'ordonnance nº 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi

Sur le rapport du ministre des finances,

de finances pour 1975 (article 10);

Décrète:
Article 1er. — Les crédits ouverls, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre

1974 portant los de finances pour 1975 au ministre des finances, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé, de l'exécution du present décret our sera publie au Journal officiel de la

République algérienne démocratique et populaire. Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

- , -

Houari BOUMEDIENE.

.

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,

au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre des finances

TABLEAU A

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
1	Titre III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	23 000.000
31-02	i de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya de	
	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.500.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2 50.000
31-11	Directions financières de wilayas - Rémunérations principales	110.000.000
31-12	Directions financières de wilayas — Indemnités et allocations diverses	
31-13	Directions financières de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.900.000
31-21	Services communs — Rémunérations principales	13.000.000
31-22	Services communs — Indemnités et allocations diverses	2.200.000
31-23	Services communs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	800.000
31-63	Directions financières de wilayas - Salaires et accessoires de salaires des agents non titulaires	2,600.000
31-64	Services communs — Salaires et accessoires de salaires des agents non titulaires	2.800.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	430.000
31-92	Directions financières de wilayas — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	500. 0 0 0
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	100.000
	Total de la lère partie	169.150.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30,000
3 2-1 1	Directions financières de wilayas — Rentes d'accidents du travail	30,000
	Total de la 2eme partie	63.000

33-02 Administration centrale — Securitée sociale	N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN D.A.
Administration centrale = Prestations familiales 2,500,00			
Administration centrale			7 500 000
33-02 Administration centrale — Securitée sociale		Administration centrale — Prestations familiales	200.000
100.0033-11		Administration centrale — Prestations lacuitatives	2.500.000
Directions financières de wilayas — Prestations familiales 11.500.00	l l	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	100.000
Directions financières de wilayas — Securite sociale 3,200.00		Directions financières de wilayas — Prestations familiales	11.500.000
Directions financières de wilayas — Contributions aux œuvres sociales 25.190.00	i i	Directions financières de wilayas — Prestations facultatives	160.000
Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration centrale Administration financières de wilayas Administration financières de wilayas Administration financières de wilayas Administration financières de wilayas Administration financières de wilayas Administration financières de wilayas Administration financières de wilayas Administration Administration centrale Administration Adm	33-13	Directions financières de wilayas — Securité sociale	· ·
Administration centrale	33-14	'	
Matériel et fonctummemnt des services 2,500,00		Total de la 3ème partie	25.190.000
Administration centrale = Remboursement de trais 850.00			
Administration centrale — Matériel et mobilier 1.800.00	21 01		2.500.000
Administration centrale — Fournitures 1.800.00		Administration centrale — Matériel et mobilier	850.000
34-04 Administration centrale — Charges annexes 2,500.00	1		1.800.000
34-05	i i	Administration centrale — Charges annexes	2.500.000
Directions financieres de wilayas — Remooursement de Itals 1,15,00	34-05	Auministration centrale — Habillement	9.400.000
34-12 Directions financieres de wilayas — Materiel et mobiler 32-20.01	1		5.780.000
34-13	l l	Directions financières de wilayas — Matériel et mobilier	4.115.000
Directions financières de wilayas — Habillement 1.395.01		Directions financières de Wilayas — Fournitures	F 000 000
Services communs — Remboursement de frais 1.309.00	t e	Directions financières de wilayas — Hahillement	450.000
Services communs — Matériel et mobilier 2,750.00	·	Services communs — Remboursement de frais	1.395.000
Services communs		Services communs - Matériel et mobilier	2,100.000
34-24 Services communs — Unarges annexes 1.280.01 34-90 Administration centrale — Parc automobile 5.250.00 34-91 Directions financières de wilayas — Parc automobile 885.0 34-92 Administration centrale — Loyers 1.800.01 34-92 Administration centrale — Loyers 2.850.00 2.800.01	34-23	Services communs — Fournitures	. 4045 000
34-25	1	Services communs — Charges annexes	1 000 000
Administration centrale — Parc automobile 2.500.00	1	Services communs — habillement	80.000
Directions financières de wilayas — Parc automobile 385.0 34-91 34-92 Administration centrale — Loyers 1.800.0 300.0 34-97 Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat 5ème partie Trotal de la 4ème partie Trotal de la 4ème partie 7-200.0 5ème partie 7-200.0 7-	1	Administration centrale — Parc automobile	2.550.000
Administration centrale Loyers 1800.0 18		Directions financières de wilayas — Parc automobile	5.230.000
Directions financières de wilayas — Loyers — 1000.0 Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat … 61.650.0 Total de la 4ème partie — 5ème partie — 5ème partie — 1000.0 Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles … 910.0 35-01 Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles … 910.0 Total de la 5ème partie — 4.550.0 6ème partie — 5.000.0 Subvention de fonctionnement a l'institut de technologie financière et comptable — 1000.0 Total de la 6ème partie — 5.000.0 TITRE IV	1	Administration centrale — Loyers	000.000
Total de la 4ème partie Total de la 4ème partie 5ème partie Travaux d'entretien Travaux d'entretien 35-01 Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles Directions financières de wilayas — Entretien et réparations des immeubles Total de la 5ème partie Subventions de fonctionnement Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie financière et comptable Total de la 6ème partie 5.000.0 TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle Bourses, indemnités de stage et présalaires Total de la 3ème partie Total de la 3ème partie 3.000.0 Total du titre IV Total du titre IV Total du titre IV 3.000.0		Directions financières de wilayas — Loyers	1.800.000
Sème partie Travaux d'entretien 35-01 Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles Directions financières de wilayas — Entretien et réparations des immeubles Total de la 5ème partie Subventions de fonctionnement Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie financière et comptable Total de la 6ème partie Total de la 6ème partie Total du titre III 285.000.0 TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle Bourses, indemnités de stage et présalaires Total du titre IV 3.000.0 Total du titre IV 3.000.0 Total du titre IV Total du titre IV 3.000.0	,	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	[
Travaux d'entretien 910.0 35-01 Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles Directions financières de wilayas — Entretien et réparations des immeubles 3.640.0		Total de la 4ème partie	61.050.000
Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles Directions financières de wilayas — Entretien et réparations des immeubles Total de la 5ème partie 6ème partie Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie financière et comptable Total de la 6ème partie Total de la 6ème partie Total du titre III TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle Bourses, indemnités de stage et présalaires Total du titre IV Total du titre IV 3.000.0000000000000000000000000000			
Directions financières de wilayas — Entretien et réparations des immeubles	9 8_∩1		910,00
Total de la 5ème partie 8000.0 8000.		Directions financières de wilayas — Entretien et réparations des	1
6ème partie Subventions de fonctionnement 36-01 Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie financière et comptable Total de la 6ème partie Total du titre III TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle Bourses, indemnités de stage et présalaires Total de la 3ème partie Total de la 3ème partie Total du titre IV Total du titre IV 3.000.0		immeubles	3.640.00
Subventions de fonctionnement Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie financière et comptable Total de la 6ème partie Total du titre III TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle Bourses, indemnités de stage et présalaires Total du titre IV Total du titre IV Total du titre IV Total du titre IV Total du titre IV Total du titre IV 3.000.00		Total de la 5ème partie	4.550.00
Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie financière et comptable Total de la 6ème partie Total du titre III TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle Bourses, indemnités de stage et présalaires Total de la 3ème partie Total du titre IV Total du titre IV Total du titre IV 3.000.00		6ème partie	
total de la 6ème partie			
Total de la 6ème partie	36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie financière	5.000.00
Total du titre III			
TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle Bourses, indemnités de stage et présalaires Total de la 3ème partie Total du titre IV 3.000.0 3.000.0 3.000.0 3.000.0 3.000.0			
INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle Bourses, indemnités de stage et présalaires			
3ème partie Action éducative et culturelle Bourses, indemnités de stage et présalaires			
# # # # # # # # # # # # # # # # # # #			
Total de la 3ème partie			0.000.00
Total du titre IV	43-01	Bourses, indemnités de stage et présalaires	3,000.00
Total du titre IV		Total de la 3ème partie	3.000.00
Total général nour le ministère des finances 208.000.		Total général pour le ministère des finances	

Décret nº 75-18 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre des anciens moudjahidine.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10);

Décrète :

Article 1°. — Les crédis ouverts, au titre du budget de fonctionmement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, au ministre des anciens moudjahidine sont répartis par chapitre, conformément au tablea 1 « A » annexé au pré ent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des anciens moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la Republique algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1978.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre des anciens moudjahidine

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.944.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	386.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
31-11	et accessoires de salaires	630.000
31-11	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudja-	0.000.000
31-12	hidine — Rémunérations principales	2.362.000
	hidine — Indemnités et allocations des whayas des anciens moudja-	400.000
31-13	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudja-	200.000
	hidine — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires	
	de salaires	190.000
31-21	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Rémunérations princi-	
31-22	pales	794.000
31-22	Services extérieures — Centres d'appareillage — Indemnités et allo-	
31-23	cations diverses	46.000
0. 20	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Personnel vacataire et	49.000
31-31	journalier — Salaires et accessoires de salaires	42.000 2 59.000
31-32	Services extérieurs — Centres de repos — Indemnités et allocations	239.000
	diverses	26.000
31-3 3	Services extérieurs — Centres de repos — Personnel vacataire et	
	journalier — Salaires et accessoires de salaires	25.000
31-41	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Rémunérations	
21.40	principales	7.178.000
31-42	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Indemnités	400 000
31-43	et allocations diverses	433.000
02.10	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Personnel vacataire et journaiter — Salaires et accessoires de salaires	90.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Admi-	9 0.000
	nistration centrale	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services	
	extérieurs	30.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées popu-	
	laires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	16.855.000

Chaptitres	24 janvier 1975	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE	1
Personnel — Pensions et allocations	1	LIBELLES	
32-01 Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail 30 000 32-11 Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail 30 000 30.000 32-11 Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail 60.000 30.000 33-01 Administration centrale — Prestations familiales 20.000 33-02 Administration centrale — Prestations familiales 20.000 33-03 Administration centrale — Sécurité sociale 192.000 33-04 Administration centrale — Geuret sociales 20.000 33-13 Services extérieurs — Prestations familiales 20.000 33-13 Services extérieurs — Sécurité sociale 370.000 33-14 Services extérieurs — Sécurité sociale 370.000 33-14 Services extérieurs — Sécurité sociale 370.000 33-14 Services extérieurs — Sécurité sociale 370.000 34-00 Administration centrale — Matériel et mobilier 310.000 34-01 Administration centrale — Remboursement de frais 280.000 34-01 Administration centrale — Habillement 50.000 34-01 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Remboursement de frais 50.000 34-01 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Matériel et mobilier 310.000 34-13 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Fournitures 34-21 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais 34-22 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais 34-23 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais 34-24 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais 34-24 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habillement 34-000 34-24 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habillement 35-000 34-24 Services extérieurs — Centres d'appareillage — M			
Total de la 2ème partie 60.000 3ème Partie Personnel en activité et en retraite — Charges sociales 33-01 Administration centrale — Prestations familiales 20.000 33-02 Administration centrale — Severité sociale 20.000 33-04 Administration centrale — Guvres sociales 20.000 33-04 Administration centrale — Guvres sociales 20.000 33-11 Services extérieurs — Prestations familiales 20.000 33-12 Services extérieurs — Prestations familiales 20.000 33-13 Services extérieurs — Prestations familiales 20.000 33-14 Services extérieurs — Prestations facultatives 40.000 33-15 Services extérieurs — Securité sociale 370.000 30.000 Total de la 3ème partie 370.000 Administration centrale — Matériel et mobilier 30.000 Administration centrale — Matériel et mobilier 310.000 Administration centrale — Fournitures 40.000 34-04 34-05 Administration centrale — Charges annexes 20.000 34-05 Administration centrale — Charges annexes 30.000 34-11 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Remboursement de frais 30.000 Administration entrale = Matériel et mobilier 30.000 34-13 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Matériel et mobilier 30.000 34-14 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Habiliement 30.000 34-13 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Habiliement 30.000 34-14 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Habiliement 30.000 34-21 Services extérieurs — Centres d'apparellage — Remboursement de frais 30.000 34-22 Services extérieurs — Centres d'apparellage — Remboursement de frais 30.000 34-23 Services extérieurs — Centres d'apparellage — Remboursement de frais 30.000 34-24 Services extérieurs — Centres d'apparellage — Matériel et mobilier 30.000 34-25 Services extérieurs — Centres d'apparellage — Pournitures 30.000 34-26 Services extérieurs — Centres d'apparellage — Pournitures 30.000 34-27 Services ex	il - I	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	
Services extérieurs	32-11		
Administration centrale — Prestations facultatives		3ème Partie	00,000
Administration centrale — Prestations facultatives 20,000			
33-03	33-01		
Services extérieurs			
Services extérieurs			
Services extérieurs	11		
Services extérieurs			
Services exterieurs — Œuvres sociales 30,000	I1 -		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Total de la 3ème partie	11		30,000
Matériel et fonctionnement des services 34-02 Administration centrale — Remboursement de frais 310.000 34-03 Administration centrale — Fournitures 310.000 34-04 Administration centrale — Fournitures 460.000 34-04 Administration centrale — Charges annexes 260.000 34-04 Administration centrale — Charges annexes 260.000 34-01 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Remboursement de frais 75.000 34-11 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Matériel et mobilier 34-13 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Fournitures 500.000 34-15 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Habiliement 36.000 34-21 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais 36.000 34-22 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais 36.000 34-23 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Fournitures 32.000 34-24 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habiliement 34.000 34-31 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habiliement 34.000 34-31 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habiliement 35.000 34-33 Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais 35.000 34-33 Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais 35.000 34-34 Services extérieurs — Centres de repos — Rabiliement 36.000	00 11	Total de la 3ème partie	3.346.000
34-01 Administration centrale — Remboursement de frais 288.000 34-02 Administration centrale — Matériel et mobilier 310.000 34-04 Administration centrale — Fournitures 260.000 34-04 Administration centrale — Charges annexes 260.000 34-05 Administration centrale — Habillement 60.000 34-11 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Remboursement de frais 75.000 34-12 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Matériel et mobilier 120.000 34-13 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Fournitures 5000-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Fournitures 5000-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Habillement 34-00 34-14 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Habillement 36-000 34-21 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais 36-000 34-22 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais 36-000 34-23 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Charges annexes 39-000 34-24 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Charges annexes 39-000 34-32 Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais 3-000 34-33 Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais 3-000 34-34 Services extérieurs — Centres de repos — Charges annexes 5-000 34-35 Services extérieurs — Centres de repos — Fournitures 28-000 34-36 Services extérieurs — Centres de repos — Habillement 3-000 34-36 Services extérieurs — Centres de repos — Habillement 3-000 34-44 Services extérieurs — Centres de repos — Habillement 3-000 34-44 Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Ramboursement de frais 3-000 34-44 Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Charges annexes 3-000 34-46 Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement 3-000 34-46		===== <u>=</u>	
34-02 Administration centrale — Matériel et mobilier 310.000	24.01	·	200 000
34-03 34-04 Administration centrale — Charges annexes 34-05 Administration centrale — Habillement 34-11 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Remboursement de frais 34-12 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Matériel et mobilier 34-13 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Fournitures 34-14 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Fournitures 34-15 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Charges annexes Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Habillement Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Habillement Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais Services extérieurs — Centres d'appareillage — Matériel et mobilier Services extérieurs — Centres d'appareillage — Charges annexes Services extérieurs — Centres d'appareillage — Charges annexes Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais Services extérieurs — Centres de repos — Matériel et mobilier Services extérieurs — Centres de repos — Charges annexes Services extérieurs — Centres de repos — Habillement Services extérieurs — Centres de repos — Charges annexes Services extérieurs — Centres de repos — Habillement Services extérieurs — Centres de repos — Habillement Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Remboursement de frais Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement Services			
34-04 Administration centrale — Charges annexes	1		į.
34-05 34-10 Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Remboursement de frais			,
Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Remboursement de frais Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Matériel et mobilier Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Fournitures			
hidine — Remboursement de frais Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Matériel et mobilier			
hidine — Matériel et mobilier Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Fournitures			75.000
Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Fournitures	34-12	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudja-	120,000
Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Charges annexes Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Habillement	34-13		
hidine — Charges annexes Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Habillement	34-14		170.000
Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais 18.000		hidine — Charges annexes	270.000
Services extérieurs — Centres d'appareillage — Matériel et mobilier 23.000	34-15	hidine — Habillement	36.000
Services extérieurs — Centres d'appareillage — Fournitures	34-21		_
34-24Services extérieurs — Centres d'appareillage — Charges annexes39.00034-25Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habillement34.00034-31Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais3.00034-32Services extérieurs — Centres de repos — Matériel et mobilier35.00034-33Services extérieurs — Centres de repos — Fournitures28.00034-34Services extérieurs — Centres de repos — Charges annexes55.00034-35Services extérieurs — Centres de repos — Habillement8.00034-36Services extérieurs — Centres de repos — Alimentation120.00034-41Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Remboursement de frais95.00034-42Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Matériel et mobiller190.00034-43Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Fournitures530.00034-44Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Charges annexes513.00034-45Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement2.200.00034-46Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement2.800.00034-90Administration centrale — Parc automobile646.00034-91Services extérieurs — Parc automobile250.00034-92Administration centrale — Loyers100.00034-93Services extérieurs — Loyers80.00034-97Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat50.000	34-22		
34-25 Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habillement			
Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais 3.000	i l		
34-32 Services extérieurs — Centres de repos — Matériel et mobilier	B 1		
34-33 Services extérieurs — Centres de repos — Fournitures	8 A		
34-24 Services extérieurs — Centres de repos — Charges annexes		<u> </u>	
Services extérieurs — Centres de repos — Habillement		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Services extérieurs — Centres de repos — Alimentation			8.000
sement de frais	9 i	Services extérieurs — Centres de repos — Alimentation	120.000
mobilier Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Fournitures . Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Charges annexes . Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement . Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement . Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Alimentation . 34-96 Administration centrale — Parc automobile	34-41		95.00 0
Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Fournitures . Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Charges annexes . Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Charges annexes . Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement . Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement . Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement . Administration centrale — Parc automobile	34-42		190.000
34-44Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Charges annexes513.00034-45Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement2.200.00034-46Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Alimentation2.800.00034-90Administration centrale — Parc automobile646.00034-91Services extérieurs — Parc automobile250.00034-92Administration centrale — Loyers100.00034-93Services extérieurs — Loyers80.00034-97Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat50.000	34-43		1
34-45Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement2.200.00034-46Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Alimentation2.800.00034-90Administration centrale — Parc automobile646.00034-91Services extérieurs — Parc automobile250.00034-92Administration centrale — Loyers100.00034-93Services extérieurs — Loyers80.00034-97Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat50.000	B 1		513.000
34-46Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Alimentation2.800.00034-90Administration centrale — Parc automobile646.00034-91Services extérieurs — Parc automobile250.00034-92Administration centrale — Loyers100.00034-93Services extérieurs — Loyers80.00034-97Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat50.000	€		
34-90Administration centrale — Parc automobile646.00034-91Services extérieurs — Parc automobile250.00034-92Administration centrale — Loyers100.00034-93Services extérieurs — Loyers80.00034-97Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat50.000			2,800.000
34-92 Administration centrale — Loyers	# <u>1</u>		
34-93 Services extérieurs — Loyers	34-91		l
34-97 Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat 50.000	Ri		

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Parti e Travaux d'entretien	
35-01 35-11	Entretien des immeubles de l'administration centrale Entretien des immeubles des services extérieurs	150 000 350.000
	Total de la 5ème partie	
	6ème partie	1
	Subventions de fonctionnement	1
36 01 36-02	Subvention au musée national du moudjahid	3.500 000 2.370 000
	Total de la 6ème partie	
	7ème Partie Dépenses diverses	
37 01	Congrès et journée des anciens moudjahidine	560.00 0
	Total de la 7ème partie	560.000
	Total du titre III	<u> </u>
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie	
43 - 01 43 - 02	Action éducative et culturelle Maisons d'enfants de chouhada — Allocations pour élèves fréquentant les etablissements d'enseignement secondaire Frais de stage	600 000 100 000
	Total de la 3ème partie	l
	6ème Partie	
46 01	Action sociale — Assistance et solidarité Pensions aux anciens moudjahidine et aux victimes d'engins explosifs	1
46 01 46-02	et à leurs ayants-droit ainsi qu'eux grands invalides victimes civiles. Remboursement de frais de transport aux anciens moudjahidine et aux	3 92 118 000
16-03 46-05	enfants de chouhada	700 000 240.000 400 000
	Total de la 6ème partie	393.458.000
	Total du titre IV	394.158.000
	Total général pour le ministère des anciens moudjahidine .	4 32.100.000
	·	
()	<i>i</i>	ĺ
	1	ı
1		l
4 j	, · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ı
		ı
		I
<i>i</i> 1	•	1

Décret nº 75-19 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre des postes et télécommuni-

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance nº 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10);

Décrète:

Article 1er. - Les crédits ouverts, au titre du budget de |

fonctionnement par l'ordonnance nº 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, au ministre des postes et télécommunications sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des postes et télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et ropulaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

107

TABLEAU « A » Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre des postes et télécommunications

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	Dette amortissable	
670	Frais financiers	28.292.000
	Total de la dette amortissable	28.292.000
	Personnel - Rémunérations d'activité	
610	Salaires du personnel ouvrier	
6120	Administration centrale — Rémunérations principales	
• 6121	Services extérieurs — Rémunérations principales	
6122	Salaires du personnel non titulaire de renfort et de remplacement	
6123	Rémunérations des fonctionnaires en situation spéciale	mémoire 24.463.000
6128 613	Primes et indemnités diverses	893.000
619	Remunérations diverses	N
018	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	1
	Total des dépenses de personnel	238.688.000
616	Personnel — Charges sociales	mémoire
617	Charges annexes sur frais de personnel	
618	OEuvres sociales	
0.0	l i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	
	Total des charges sociales	30.091.000
60	Matériel et jonctionnement des services Achats	48.463.000
613	Remboursement de frais	6.117.000
62	In pôts et taxes	44.000.000
63	Entretien et travaux, fournitures	
630	Loyers et charges locatives	
636	Etudes, recherches et documentation technique	3.159.000
64	Transports et déplacements	
	Total du matériel et du fonctionnement des services Dépenses diverses	103.361.000
66	Frais divers de gestion	8.200.000
680	Dotation aux amortissements	69.000.000
690	Diminution de stocks	
691	Utilisation de provisions antérieurement constituées	memoire
693	Dépenses exceptionnelles	
6941	Excédent d'exploitation affecté aux investissements (virement à la 2ème section)	
6942	Excédent d'exploitation affecté à la couverture des déficits des gestions	
	antérieures	mémoire
6943	Excédent non affecté (virement du budget général)	mémoire
	Total des dépenses diverses	85.062.000
	Total des dépenses de fonctionnement	511.500.000
	A déduire (opérations d'ordre) Travaux faits par l'administration pour elle-même	— 48.000.000
	Total net pour le ministère des postes et télécommunications	453.500.000
		200.000.000

Décret n° 75-20 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du $^{\circ}$ 1 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports cont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au ministre de la jeunesse et des sports

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	7 000 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	7.900.000 460.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	400.000
	et accessoires de salaires	250.000
31-11	Inspections des Wilayas — Rémunérations principales	6.470.000
31-12	Inspections des wilayas — Incemnités et allocations diverses	450.000
31-13	Inspections des Wilayas — Personnel vacataire et journalier —	200.000
1	Salaires et accessoires de salaires	250.000
31-21	Education physique et sportive — Rémunérations principales	31,650.000
31-22	Education physique et sportive — Indemnités et allocations diverses	1.000.000
31-41	Jeunesse et éducation populaire — Rémunérations principales	28.300.000
31-42	Jeunesse et éducation populaire — Indemnités et allocations diverses	1.300.000
31-43	Jeunesse et éducation populaire — Personnel vacataire et journalier —	
11 00	Salaires et accessoires de salaires	1.350.000
31-90	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée — Adminis-	
31-92	tration centrale	8.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée — Services	
31-99	extérieurs	12.000
01 05	Rémunérations des agents détachés auprès des assemblées popu-	40.000
	laires communales	40.000
	Total de la lère partie	79.440.000
ł	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration centrale	5.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs	7 5.000
1	Total de la 2ème partie	80.000
Ì	3ème partie	
Ì	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	780.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	5.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	400.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	20.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	6 .000.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	30.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	2.000.000
33-14	Services extérieurs — Contribution aux œuvres sociales	150.000
	Total de la 3ème partie	9.385,000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1,033.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3 60.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	260.000
34-05	Administration centrale — Habillement	50.000
34-07	Administration centrale — Fournitures et matériels sportifs destinés aux jeux méditerranéens de 1975	6 .178.000
34-11	Inspections des Wilayas — Remboursement de frais	330.000
34-12	Inspections des Wilayas — Matériel et mobilier	450.000
34-13	Inspections des Wilayas — Fournitures	500.000
34-14	Inspections des Wilayas — Charges annexes	460.000
34-15	Inspections des Wilayas — Habillement	55.000
34-21	Education physique et sportive — Remboursement de frais	150.000
34-23	Education physique et sportive — Fournitures	8.000.000
34-31	Centre de formation des cadres — Remboursement de frais des stages régionaux et de wilayas	1.080.000
34-41	Jeunesse et éducation populaire — Remboursement de frais	400.000
34-42	Jeunesse et éducation populaire — Matériel et mobilier	700.000
34-43	Jeunesse et éducation populaire — Fournitures	2.400.000
34-44	Jeunesse et éducation populaire — Charges annexes	950,000
34-45	Jeunesse et éducation populaire — Habiliement	1.000.000
34-46	Jeunesse et éducation populaire — Alimentation	4.200.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale	550.000
34-91	Parc automobile — Services extérieurs	1.900.000
34-92	Loyers — Administration centrale	60.000
34-93	Loyers — Services extérieurs	150.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	100.000
	Total de la 4ème partie	31.766.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	500.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	2.200.000
	Total de la 5ème partie	2.700,000

		<u> </u>
N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER'S
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-მ1	Subvention aux centres de formation de cadres	22.129.000
36-11	Subvention à l'office du complexe olympique	7.200.000
36-21	Subvention au centre national de médecine sportive	2.000.000
36-31	Subvention au comité de préparation des VIIèmes jeux méditerranéens de 1975	1.000.000
	Total de la 6ème partie	32.329.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37 -01	Administration centrale — Information et documentation	600.000
37-11	Protection des élèves	150.000
37-21	Frais d'organisation et de déroulement de rencontres nationales et internationales de sport et de jeunesse	3.400.000
37-31	Frais d'organisation et de déroulement de la fête nationale de la jeunesse	1.500.000
Ì	Total de la 7ème partie	5.650.000
	Total du titre III	161.350.000
,	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-03	Subventions — Encouragements	10.150.000
43-04	Subvention de fonctionnement à l'office algérien des centres de vacances (OACV)	3.500.000
	Total de la 3ème partie	13.650.000
	Total du titre IV	13.650.000
	Total général pour le ministère de la jeunesse et des sports	175.000.000

Décret nº 75-21 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au secrétaire d'Etat au plan.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Eur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi finances pour 1975 (article 10);

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonc ionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, au secrétaire d'Etat au plan sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Arc. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat au plan sont charges, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera puone au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au secrétaire d'Etat au plan

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lere partie	
	P ersonnel — Rémunération s d'activit é	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	8.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	3 50.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	470.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	30.000
	Total de la lere partie	9.350.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale Rentes d'accidents du travail	30.000
02 01	Total de la 2ème partie	30,000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale - Prestations familiales	500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	290.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales du secrétariat d'Etat au plan	10.000
	Total de la 3ème partie	815.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	
34-03	Administration centrale — Fournitures	1

Administration centrale — Matériel mécanographique	N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN D.A.
Administration centrale — Matériel mécanographique	34-05	Administration centrale — Habillement	24.000
Administration centrale — Parc automobile			2.060.000
Administration centrale — Loyers	34-90		1
Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat 10.00 Total de la 4ème partie 4.011.00 5ème partie 50.00 Travaux d'entretien 50.00 Total de la 5ème partie 50.00 6ème partie 50.00 Subvention de fonctionnement 50.00 Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie de planification et des statistiques 4.144.00 Subvention de fonctionnement au commissariat national à l'informatique et au centre de recherches en informatique 11.500.00 Total de la 6ème partie 15.644.00 Total du titre III 29.900.00	34-92		72.000
5ème partie Travaux d'entretien Entretien et réparations des bâtiments	34-97	·	10.000
Travaux d'entretien Entretien et réparations des bâtiments			
Travaux d'entretien Entretien et réparations des bâtiments			
Total de la 5ème partie Subventions de fonctionnement Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie de planification et des statistiques Subvention de fonctionnement au commissariat national à l'informatique et au centre de recherches en informatique Total de la 6ème partie 50.00 50.00 10.00		5ème partie	1
6ème partie Subventions de fonctionnement Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie de planification et des statistiques Subvention de fonctionnement au commissariat national à l'informatique et au centre de recherches en informatique Total de la 6ème partie 50.00 4.144.00 Total de la 6ème partie 50.00 1.50.00 4.144.00 29.900.00		Travaux d'entretien	i
Subventions de fonctionnement Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie de planification et des statistiques	35 01	Entretien et réparations des bâtiments	50.000
Subventions de fonctionnement Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie de planification et des statistiques		Total de la 5ème partie	50.000
Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie de plani- fication et des statistiques		6ème partie	
fication et des statistiques		Subventions de fonctionnement	
Subvention de fonctionnement au commissariat national à l'informatique et au centre de recherches en informatique	36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie de plani- fication et des statistiques	4.144.000
Total du titre III	36-11	Subvention de fonctionnement au commissariat national à l'informatique	11.500.000
		Total de la 6ème partie	15.644.000
Total général pour le secrétariat d'Etat au plan 29.900.00		Total du titre III	29.900.00
		Total général pour le secrétariat d'Etat au plan	29,900.000
			İ
	,		1
			İ
	.	•	i
·			i I

Décret n° 75-24 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du bulget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi finances pour 1975 (article 10);

Décrète :

Article 4°.«— Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, au secrétaire d'Etat à l'hydraulique, sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à l'hydraulique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.534.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	864.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	-
. 1	et accessoires de salaires	640.000
31-11	Directions de l'hydraulique de wilayas — Rémunérations principales	15.458.000
31-12	Directions de l'hydraulique de wilayas — Indemnités et allocations diverses	4.811.000
31-13	Directions de l'hydraulique de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	
31-15	Directions de l'hydraulique de wilayas — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	
31-16	Directions de l'hydraulique de wilayas — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.800.000
31-33	Etudes de milieu et recherche hydraulique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.670.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	6.300.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	1.158.000
31-90	Administration centrale — Traitement du personnel en congé de longue durée	10.000
31-92	Direction de l'hydraulique de wilayas — Traitement du personnel en congé de longue durée	20.000 .
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	
	Total de la 1ère partie	57.665.00 0
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01 32-11	Administration centrale — Rentes d'accidents de travail	20.000 1 6 5.000
	Total de la 2ème partie	185.000

·		
N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	678.000
33-02 33-03	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	5 96.000 50.000
33-11	Directions de l'hydraulique de wilayas — Prestations familiales	3.780.000
33-12	Directions de l'hydraulique de wilayas — Prestations facultatives	162.000
33-13 33-14	Directions de l'hydraulique de wilayas — Sécurité sociale Directions de l'hydraulique de wilayas — Œuvres sociales	1.249.000 45.000
	Total de la 3ème partie	6.610.000
	4ème partle	
34-01	Matériel et fonctionnement des services	
34-01 34-02	Administration centrale — Remboursement de frais	1,317.000
34-03	Administration centrale — Matériel et mobilier	760.000 510.000
34-04	Administration centrale — Fournitures Administration centrale — Charges annexes	450.000
34-05	Administration controls II shill and and	50.000
34-11	Directions de l'hydraulique de wilayas — Remboursement de frais	2 200.000
34-12 34-13	Directions de l'hydraulique de wilayas — Matériel et mobilier	1.457.000
34-14	Directions de l'hydraulique de wilayas — Fournitures	1.556.000
34-15	Directions de l'hydraulique de wilayas — Charges annexes Directions de l'hydraulique de wilayas — Habillement	1.750.000 268.000
34-18	Police des cours d'eau	1.500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	900.000
34-91	Directions de l'hydraulique de wilayas — Parc automobile	6.083.000
34-92 34-93	Administration centrale — Loyers	400.000
34-97	Directions de l'hydraulique de wilayas — Loyers	399.000
	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	130.000
34-98	Direction de l'hydraulique de wilayas — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	500.000
]	Total de la 4ème partie	20.230.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	600.000
35-11	Entretien des immeubles des directions de l'hydraulique de wilayas	1.600,000
35-16	Hydraulique. — Travaux d'entretien et de réparation	14.500,000
l	Total de la 5ème partie	16.700.000
	6ème partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut hydrotechnique et de	
	bonification	3.250.000
36-11	Subvention de fonctionnement aux centres de formation professionnelle	
	de l'hydraulique	3.950.000
	Total de la 6ème partie	7.200.000
il i	Total du titre III	108.590.000
	TITRE IV	
il í	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
!	3eme partie	
19.0	Action éducative et culturelle	9.410.000
43-01	Bourses — Compléments de bourses — Indemnités de stages	2.410.000
	Total de la 3ème partie	2.410.000
	Total du titre IV	2.410.000
[/	Total général pour le secrétariat d'Etat à l'hydraulique	111.000.000

Décret nº 75-23 du 9 janvier 1975 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975 au budget annexe des irrigations.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance nº 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi finances pour 1975 (article 10);

Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 74-116 du 31 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, au budget annexe des irrigations sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — L. ministre des finances et le secrétaire d'Etat à l'hydraulique sont charges, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié, au Jour est officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1975.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1975 an hudget annexe des irrigations

au budget annexe des irrigations		
N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
1	Versement à l'Etat des redevances d'amortissement des réseaux de dis-	•
•	tribution des eaux d'irrigation	4.210.000
2	Contribution du budget annexe des irrigations pour la constitution de pensions de retraite du personnel	230.000
3	Agence comptable — Personnel titulaire et contractuel — Rémunérations principales	100.000
4	Agence tomptable — Personnel titulaire et contractuel — Indemnités et allocations diverses	20.000
5	Agence comptable — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	40.000
6	Périmètres d'irrigation — Personnel titulaire et contractuel — Rému- nérations principales	1.105,000
7	Périmètres d'irrigation — Personnel titulaire et contractuel — Indemnités et allocations diverses	66.000
8	Périmètres d'irrigation — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	3.970.000
9	Périmètres d'irrigation — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	500 .000
10	Périmètres d'irrigation — Personnel temporaire d'entretien des ouvrages d'irrigation — Salaires et accessoires de salaires	5.760.000
11	Agence comptable — Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	6.000
12	Périmètres d'irrigation — Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	305.000
13	Agence comptable — Prestations familiales	25.000
14	Périmètres d'irrigation — Prestations familiales	8 50.00 0
15	Agence comptable — Prestations facultatives	3.000
16	Périmètres d'irrigation — Prestations facultatives	10.000

N°* des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
17	Agence comptable — Sécurité sociale	5.000
18	Périmètres d'irrigation — Sécurité sociale	284.000
19	Agence comptable — Remboursement de frais	5.000
20	Agence comptable — Matériel et mobilier	20.000
21	Agence comptable — Fournitures	10.000
22	Agence comptable — Charges annexes	30.000
23	Agence comptable — Habillement	5.000
24	Périmètres d'irrigation — Remboursement de frais	170.000
25	Périmètres d'irrigation — Matériel et mobilier	70.000
26	Périmètres d'irrigation — Fournitures	70.000
27	Périmètres d'irrigation — Charges annexes	160.000
28	Périmètres d'irrigation — Habillement	30.000
29	Ouvrages et réseaux d'irrigation — Frais d'entretien et d'exploitation	2.000.000
30	Agence comptable — Parc automobile	100.000
31	Périmètres d'irrigation — Parc automobile	1.000.000
32	Agence comptable — Loyers	15.000
33	Périmètres d'irrigation — Loyers	m émoir e
34	Agence comptable — Entretien des immeubles	10.000
35	Périmètres d'irrigation — Entretien des immeubles	45.000
36	Dépenses diverses	96.000
	Total général pour le budget annexe des irrigations	21,325.000
	di die	
	·	
	ϵ_{i} .	